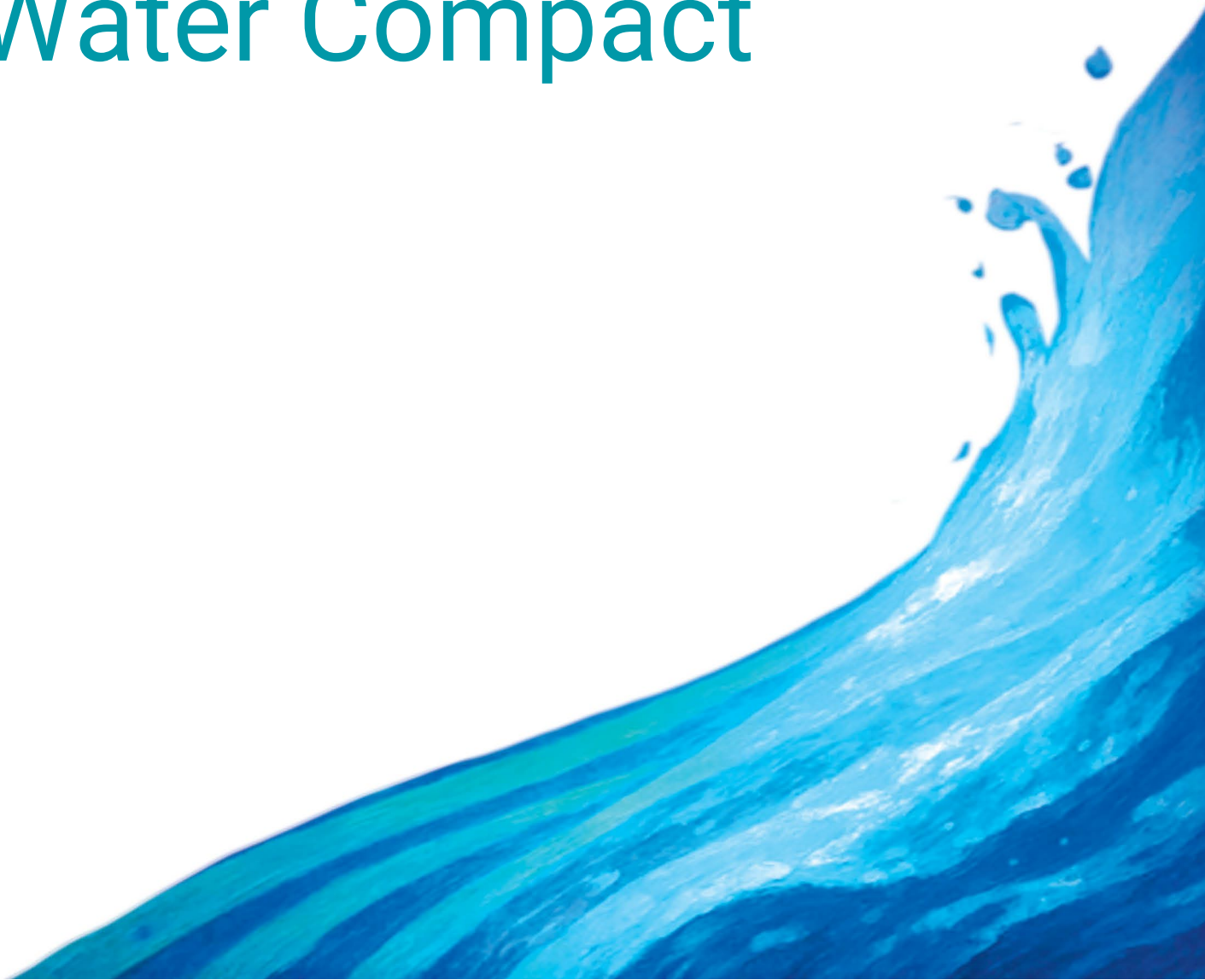


WATER FORWARD
Togolese Republic
Water Compact





RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère Délégué Chargé de l'Eau et de l'Assainissement

WATER FORWARD

PACTE NATIONAL POUR L'EAU DU TOGO

2026 – 2031

L'eau au cœur d'un Togo résilient, prospère et solidaire

VERSION FINALE

Version consolidée intégrant les observations de la partie togolaise et de la Banque mondiale — soumise à la validation du Gouvernement togolais

7 Juillet 2026

Préparé dans le cadre de l'initiative Water Forward — Groupe de la Banque mondiale

Préambule

L'eau est au fondement de toute civilisation. Elle conditionne la vie, la santé, la dignité humaine et la prospérité des nations. À l'heure où les effets du changement climatique, la croissance démographique, l'urbanisation accélérée et les mutations économiques redéfinissent les priorités du développement, la sécurité hydrique s'impose comme l'un des déterminants majeurs de la souveraineté, de la stabilité et de la compétitivité des États.

Pour le Togo, cette réalité constitue autant une opportunité qu'une responsabilité.

Au cours des dernières années, le gouvernement a engagé des réformes ambitieuses afin de moderniser le secteur de l'eau et de l'assainissement, renforcer sa gouvernance, développer les infrastructures hydrauliques, améliorer l'accès aux services essentiels, promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau et consolider la coopération sur les bassins transfrontaliers. Ces avancées témoignent de la volonté constante de l'État de bâtir un secteur plus performant, plus résilient et mieux préparé face aux défis futurs.

Le présent pacte marque une nouvelle étape de cette ambition.

Sous l'impulsion du Président du Conseil, son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, le Togo s'est engagé dans un nouveau cycle de transformation nationale fondé sur la vision de : protéger les populations, rassembler les forces vives de la Nation et transformer durablement l'économie au bénéfice des générations présentes et futures. Cette ambition repose sur la conviction profonde que les grandes transformations exigent une action publique cohérente, intégrée et orientée vers les résultats.

C'est dans cet esprit que le gouvernement fait le choix de placer l'eau au cœur de son projet national de transformation.

Le présent pacte dépasse le cadre d'une politique sectorielle. Il constitue un engagement de l'État en faveur d'une gouvernance moderne, d'investissements structurants et d'un modèle de développement fondé sur la résilience, l'efficacité et la création de valeur. Il traduit la volonté du gouvernement de faire de la sécurité hydrique et de l'accès à des services d'assainissement durables, un catalyseur de la croissance économique, de la souveraineté alimentaire, de l'industrialisation, de la transition énergétique, de la santé publique, de la protection de l'environnement et de l'amélioration durable des conditions de vie des populations.

Les défis du XXI^e siècle étant interdépendants, le Togo adopte une approche fondée sur le nexus entre l'eau, l'assainissement, l'agriculture, l'énergie, l'industrie, la logistique, le développement urbain, et la résilience climatique. Cette approche intégrée permettra d'accroître l'efficacité des politiques publiques, maximiser l'impact des investissements et faire de l'eau un véritable accélérateur de la transformation économique nationale.

Le Pacte National pour l'Eau constitue ainsi un cadre unique de mobilisation, de coordination et de responsabilité partagée. Il fédère l'action de l'État, des collectivités territoriales, des opérateurs publics, du secteur privé, des partenaires techniques et financiers, de la société civile et des citoyens autour d'une ambition commune. Il établit une trajectoire claire de réformes, de gouvernance, d'investissements et de résultats, fondée sur les principes de transparence, de redevabilité et de performance.

Cette ambition s'inscrit pleinement dans la Vision Togo 2040, la feuille de route gouvernementale 2026-2031, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, les Objectifs de Développement Durable — en particulier l'ODD 6 — ainsi que dans l'initiative Water Forward du Groupe de la Banque mondiale. Elle reflète également la volonté du Togo de contribuer activement aux efforts régionaux et internationaux en faveur d'une gestion durable, solidaire et résiliente des ressources en eau.

Le gouvernement est convaincu que les défis de demain ne seront relevés que par la force du partenariat. Aucun État ne peut, seul, répondre aux enjeux de la sécurité hydrique, de la résilience climatique ou du financement des infrastructures stratégiques. C'est pourquoi le Togo lance, à travers ce Pacte, un appel à l'ensemble des partenaires techniques et financiers, aux institutions régionales et internationales, aux investisseurs, au secteur privé, aux collectivités, à la recherche, à la société civile et aux citoyens afin de construire ensemble un secteur de l'eau moderne, durable et créateur d'opportunités.

En faisant de l'eau et de l'assainissement des leviers de souveraineté, de prospérité partagée et de transformation économique, le Togo réaffirme sa détermination à bâtir un avenir où chaque citoyen, chaque partie du territoire national et chaque génération bénéficieront des fruits d'un développement durable, équitable et inclusif.

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Liste des abréviations et acronymes	5
Résumé exécutif	8
1. Introduction et contexte national	12
1.1 Profil pays	12
1.2 Une ressource relativement abondante mais sous triple contrainte	12
1.3 Dix contraintes structurelles majeures	13
2. Vision et objectifs à court, moyen et long termes	14
2.1 Vision nationale	14
2.2 Horizon temporel et jalons	14
3. Engagements et cibles	14
3.1 Alignement stratégique	14
3.2 Choix des piliers et recours au JMP comme référentiel	14
3.3 Cibles — Eau pour les Populations (Pilier 1)	15
3.4 Cibles — Eau pour l'Économie productive (Pilier 2)	15
3.5 Cibles — Eau pour la Planète (Pilier 3)	16
3.6 Indicateurs transversaux	17
4. Les cinq Solutions Évolutives	17
Solution S1 — Modernisation et extension du service urbain	17
Solution S2 — Investissements bancables (PPP)	19
Solution S3 — Modèle rural et semi-urbain résilient et climato-adapté	20
Solution S6 — Réduction des risques de sécheresses et d'inondations	20
Solution S7 — GIRE et coopération transfrontalière	21
5. Réformes prioritaires	22
6. Programme et plan de financement	23
6.1 Besoins d'investissement totaux	23
6.2 Stratégie de financement	24
7. Coordination et mise en œuvre	26
8. Suivi, évaluation et redevabilité	26
9. Gestion des risques	26
10. Stratégie de communication	27
11. Dispositions finales	28
ANNEXES	29
Annexe 1 — Matrice détaillée des réformes par pilier	30
Annexe 2 — Cadre de résultats	33
Annexe 3 — Programme d'investissement détaillé 2026–2031	37

Liste des abréviations et acronymes

Sigle	Signification
ABM	Autorité du Bassin du Mono
ABV	Autorité du Bassin de la Volta
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AFD	Agence Française de Développement
AMCOW	Conseil des Ministres Africains chargés de l'Eau (African Ministers' Council on Water)
ANAMET	Agence Nationale de la Météorologie du Togo
ANASAP	Agence Nationale d'Assainissement et de Salubrité Publique
ANPC	Agence Nationale de la Protection Civile
APD	Aide Publique au Développement
AQUASTAT	Système mondial d'information de la FAO sur l'eau et l'agriculture
ARSE	Autorité de Réglementation du Secteur de l'Électricité (compétente également pour l'eau potable)
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
AUSEPA	Association des Usagers des Services d'Eau Potable et d'Assainissement
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique
BID	Banque Islamique de Développement
BOAD	Banque Ouest-Africaine de Développement
BV	Boues de Vidange
CCEABT	Cadre de Concertation Eau et Assainissement de Base du Togo (société civile)
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CEE-ONU	Commission Économique pour l'Europe des Nations Unies (Convention sur l'eau, 1992)
CERC	Contingent Emergency Response Component (Composante d'Intervention d'Urgence Contingente)
CIWA	Cooperation in International Waters in Africa (Coopération sur les Eaux Internationales en Afrique)
DAGL	District Autonome du Grand Lomé
DAL	Défécation à l'Air Libre
DHAB	Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
DHV	Direction de l'Hydraulique Villageoise
DMDU	Decision-Making under Deep Uncertainty Prise de décision en contexte de forte incertitude
DRE	Direction des Ressources en Eau
EAH	Eau, Assainissement et Hygiène
ENF	Eau Non Facturée (Non-Revenue Water, NRW)
ESAWAS	Eastern and Southern Africa Water and Sanitation (Association des Régulateurs de l'Eau et de l'Assainissement d'Afrique de l'Est et Australe)
EU	Eaux Usées

Sigle	Signification
FA	Fonds d'Adaptation
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FEC	Facilité Élargie de Crédit
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FMI	Fonds Monétaire International
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GLAAS	Global Analysis and Assessment of Sanitation and Drinking-Water (Analyse et évaluation mondiales de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable)
IA	Intelligence Artificielle
IDA	Association Internationale de Développement
IDA-FCV	Pays IDA en situation de Fragilité, de Conflit et de Violence
IDA-PSW	IDA Private Sector Window Guichet de promotion du secteur privé de l'IDA
IFC	International Finance corporation (Société Financière Internationale)
INSEED	Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques
JMP	Joint Monitoring Programme (Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'eau et de l'assainissement)
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau Banque allemande de développement
MAEDR	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement Rural (ancienne dénomination)
MAPRASA	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, des Ressources Animales et de la Souveraineté Alimentaire
MATU	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
MDEA	Ministère Délégué chargé de l'Eau et de l'Assainissement
MDERM	Ministère Délégué chargé de l'Energie et des Ressources Minières
MEA	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (ancienne dénomination)
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances (ancienne dénomination)
MERFPCCC	Ministère de l'Environnement, des Ressources Forestières, de la Protection Côtière et du Changement Climatique
MEVS	Ministère de l'Économie et de la Veille Stratégique
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey (Enquête par grappes à indicateurs multiples)
MIGA	Multilateral Investment Guarantee Agency (Agence Multilatérale de Garantie des Investissements)
MS	Ministère de la Santé (ancienne dénomination)
MSHPCSUA	Ministère de la Santé Publique, de l'Hygiène, de la Couverture Sanitaire Universelle et des Assurances
MUHRF	Ministère t de l'Urbanisme de l'Habitat et de la Réforme Foncière (ancienne dénomination)
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement (Burkina Faso)

Sigle	Signification
PANGIRE	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PARC	Projet d'Aménagement des Retenues Collinaires
PARIS	Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel
PASET	Projet d'Appui au Secteur de l'Énergie du Togo
PDA	Plan Directeur d'Assainissement
PDAEPGL	Plan Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Grand Lomé
PEA	Poste d'Eau Autonome
PIB	Produit Intérieur Brut
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PPP	Partenariat Public-Privé
PRAPS	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
ProMAT	Programme de Modernisation de l'Agriculture au Togo (2025–2034)
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
REUT	Réutilisation des Eaux Usées Traitées
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
ROGEAP	(Regional Off-Grid Electricity Access Project (Projet Régional d'Accès à l'Électricité Hors Réseau)
SAEP	Système d'Approvisionnement en Eau Potable
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SIG	Système d'Information Géographique
SIIEAU	Système Intégré d'Informations sur l'Eau
SOFIE	Suivi des Ouvrages de Forage et des Indicateurs pour l'Eau
SP-EAU	Société de Patrimoine Eau et Assainissement en milieux Urbain et semi-urbain
STBV	Station de Traitement des Boues de Vidange
STEP	Station d'Épuration des Eaux Usées
SWA	Sanitation and Water for All (Assainissement et Eau pour Tous)
TdE	Société Togolaise des Eaux
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USD	Dollar des États-Unis d'Amérique
WACA ResIP	West Africa Coastal Areas Resilience Investment Project (Programme de Gestion du Littoral Ouest-Africain)
WAREG	Association des régulateurs européens de l'eau (réseau de pairs)
WASH	Water, Sanitation and Hygiène (Eau, Assainissement et Hygiène)
WSIP	Plateforme d'investissement pour la sécurité de l'eau (Water Security Investment Platform, Banque mondiale)
ZAAP	Zone d'Aménagement Agricole Planifié

Résumé exécutif

Le Togo fait face à un défi de sécurité hydrique d'un type particulier. En effet, le potentiel en ressources renouvelables internes ($\approx 1\,885\text{ m}^3/\text{habitant/an}$) le place au-dessus du seuil de stress hydrique avec les prélèvements qui ne représentent que 3,4 % des ressources disponibles. Cependant, il est relevé un **déficit d'accès, de service et de financement**, aggravé par une dépendance structurelle aux ressources transfrontalières (plus des deux tiers du potentiel) et par une vulnérabilité climatique croissante de la bande côtière où se concentre le Grand Lomé.

Le Pacte National pour l'Eau du Togo 2026–2031 traduit l'engagement du Gouvernement à accélérer de manière **réaliste et financièrement soutenable** l'atteinte des objectifs de la feuille de route gouvernementale 2026-2031, l'atteinte de l'ODD 6, à travers deux piliers stratégiques, à savoir, **Eau pour les Populations** (Pilier 1) et **Eau pour la Planète** (Pilier 3). Ces deux piliers sont complétés par une composante ciblée Eau pour l'Économie productive (Pilier 2) articulée avec le Pacte AgriConnect (adopté en décembre 2025). Le Pacte est opérationnalisé par cinq Solutions Évolutives (S1, S2, S3, S6 et S7).

Situation de référence

Selon les données de l'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED), le Togo affiche en 2022 un taux d'accès en eau de boisson auprès d'une source améliorée de 83%. Ce taux est passé à 86% en 2025 grâce à plusieurs réalisations, entre autres : (i) la construction de 37 réservoirs d'eau d'une capacité totale de $7\,410\text{ m}^3$; (ii) la construction de 92 mini-adduction d'eau potable (mini AEP) pour la distribution d'eau potable à grande portée ; (iii) la construction de 1 869 forages équipés de pompe à motricité humaine (PMH) et de 1 132 postes d'eau autonome solaire (PEA) ; (iv) la pose de $1\,443,02\text{ km}$ du réseau d'eau potable et (v) la réalisation de 82 725 branchements domestiques.

En matière de gestion des ressources en eau, on note entre autres : (i) la réalisation de 27 piézomètres pour le suivi des ressources en eau souterraine ; (ii) la réhabilitation de 53 stations hydrométriques pour le suivi des ressources en eau de surface ; (iii) l'adoption de la loi N°2023-007 du 19 mai 2023 autorisant la ratification de la convention portant statut du fleuve Mono et la création de l'autorité du bassin du Mono (ABM) signée le 30 décembre 2024 à Cotonou et la mise en place du Comité Technique des Experts (CTE) du bassin du Mono pour renforcer la gestion des ressources en eau partagées ; (iv) la mise en place de la plateforme de la société civile pour le bassin du Mono ; (v) la prise d'arrêtés relatifs à la redevance des prélèvements d'eau douce et à opérationnalisation du fonds-GIRE et (vi) l'adhésion du Togo à la convention des Nations Unies sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux de 1992.

Dans le domaine de l'assainissement, 40% des bassins versants de Lomé (163 km^2) ont été assainis pour la gestion des risques d'inondation. De même, le taux de défécation à l'air libre est passé de 37,4% en 2020 à 32,2% en 2025. Ces résultats ont été enregistrés grâce à : (i) la construction de 07 bassins de rétention d'eau d'une capacité totale de plus de 1 million m^3 ; (ii) la construction de 780 kms de réseau de drainage des eaux de pluies ; (iii) la construction de 46 932 latrines communautaires et domestiques ; (iv) la construction de 05 stations de traitement de boues de vidange d'une capacité totale de $500\text{ m}^3/\text{jour}$ et de 05 centres d'enfouissement de déchets dans les chefs-lieux de régions et (v) la mise en place du mécanisme « crédit latrines » dans les communes via un fonds renouvelable.

Objectifs de 2031

Le pacte retient une trajectoire d'accélération d'accès universel à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène à l'horizon 2031.

Tableau 1 — Objectifs d'accès 2028–2031 (cibles nationales)

Indicateur (national)	Référence 2025	Cible 2028	Cible 2031
Taux d'accès en eau de boisson auprès d'une source améliorée sur le plan national	86%	93%	100%
Taux d'accès en eau de boisson auprès d'une source améliorée en milieu urbain	97%	98%	100%
Taux d'accès en eau de boisson auprès d'une source améliorée en milieu rural	70%	85%	100%
Taux de défécation à l'air libre	32%	16%	0%
Mise en œuvre de la GIRE (ODD 6.5.1)	46 %	55 %	65 %
Rendement réseau TdE — Niveau national	62 %	75 %	80 %
Couverture des charges par les recettes (TdE)	72 %	90 %	100 %

Source : INSEED, Togo. & Proposition du Consultant

Population additionnelle à desservir (2025–2031)

La population nationale, estimée à 8 591 62 d'habitants en 2025, atteindra environ **9.767.541 d'habitants en 2031** (croissance retenue de 2,3%/an), soit +1,2 million de personnes. Combinée à la progression des taux d'accès, cette dynamique détermine la population additionnelle à desservir pour chaque niveau de service :

Tableau 2 — Population additionnelle à desservir (2025–2031)

Niveau d'accès	Référence 2025	Cible 2031	Population add. 2025–2031
Eau — taux d'accès	7,45 M	9,77 M	+2,26 M
Assainissement - Taux Défécation à l'air libre	2,77 M	0	+2,77 M

Source : Calculé à partir des données INSEED. Population 2024 = 8,30 M ; 2031 = 9,77 M (taux 2,3 %/an). Référence ou Cible = taux × population de l'année.

Les gains en populations desservies dépassent significativement la seule croissance démographique (+1,2 M), traduisant un effort de rattrapage du déficit d'accès existant. Les progrès en assainissement, bien qu'importants, restent contraints par l'absence de systèmes collectifs à grande échelle et l'insuffisance de la chaîne de traitement des boues de vidange.

Programme d'investissement réaliste et son financement

Le programme d'investissement 2026–2031 s'élève à **1.756 Mds FCFA (soit 3,020 Md USD)**, soit environ 351 Mds FCFA par an. Sa structure reflète la hiérarchie des besoins établie par le diagnostic.

Tableau 3 — Programme d'investissement 2026–2031

Composante	Mds FCFA	M USD	Part
AEP urbain	903	1 551	52 %
<i>dont 4 grands ouvrages de Lomé</i>	<i>654</i>	<i>1 124</i>	—
AEP semi-urbain et rural	183	315	10 %
Construction du barrage de Sarakawa	75	129	4%
Assainissement (STBV, latrines, réseau, filière BV)	540	930	31 %
GIRE, résilience climat, transfrontalier	40	69	2 %
Appui réformes & renforcement des capacités	15	26	1 %
TOTAL	1 756	3 020	100 %

Source : Consultant à partir de Phoenix 2023, PDA Grand Lomé 2023, et estimations diagnostic §9.4. Taux : 582 FCFA/USD.

L'AEP urbain et semi-urbain constitue le poste dominant (80 %, 1086 Mds FCFA), dont :

- 903 Mds pour l'Urbain : 654Mds pour les quatre grands ouvrages de production du Grand Lomé (champ captant Est-Lac Togo, dessalement de l'eau de mer, barrage du Zio, transfert Mono)., 187 Mds pour AEP 13 villes et 62 Mds pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau en milieu urbain) et,
- 183 Mds pour le semi-Urbain et rural (125Mds pour les Nouvelles-mini-AEP et 58 Mds pour le projet Transformation/ renforcement PEA+PMH existants).

Ces ouvrages répondent au déficit de production à Lomé, estimé à 171 000 m³/j en 2031. En l'absence de nouvelles infrastructures, une saturation de près de 192 % sera observée 2027. L'AEP rurale, estimée à 85 Mds FCFA, permettra de déployer des SAEP solaires.

La construction du barrage de Sarakawa pour la production d'eau potable et les besoins agricoles de la région de la Kara pour 75 Mds représente un projet important pouvant permettre de garantir l'accès durable à l'eau potable dans cette région qui connaît ces dernières années une pénurie d'eau liée au déficit pluviométrique affectant la production d'eau potable.

L'assainissement (**540 Mds F CFA**) finance :

- le traitement et la gestion des eaux usées et boues de vidange (STBV d'Aképe, Djagblé et Attiégo, STEP de Lomé et réseaux EU à Lomé et à l'intérieur, WASH dans les milieux publics) ;
- la gestion des eaux pluviales à Lomé et à l'intérieur (construction de 27 Km d'intercepteur en tunnel, construction de 96 Km de collecteurs y compris des bassins tampon) ;
- l'éradication de la défécation à l'air libre (21 Mds FCFA) piloté par le Ministère de la santé publique, de l'hygiène, de la couverture sanitaire universelle et des assurances.

La GIRE (40 Mds FCFA) couvre les organes de bassin, les SDAGE et le suivi des ressources en eau ; l'appui aux réformes (15 Mds FCFA) finance le régulateur et l'assainissement bilanciel des opérateurs.

Tableau 4 — Stratégie de financement (synthèse)

Source de financement	Part	Mds FCFA	M USD
Ressources internes du budget de l'État	12 %	211	362
Bailleurs (IDA, BAD, BOAD, BID, AFD, UE, BADEA...)	40 %	703	1 207
Secteur privé / PPP /OSC	33 %	580	997
Fonds verts / finance climat (FVC, FA, FEM)	15 %	262	451
TOTAL	100 %	1 756	3 020

Source : Consultant. Clé adaptée au contexte togolais (marge budgétaire étroite, grands ouvrages de Lomé orientés PPP, adossement à la CDN-adaptation).

La part de l'État est limitée à 12 % en raison de : la marge budgétaire étroite (dette/PIB 61,6 %, programme FMI/FEC, APD eau de 41 M USD/an en 2022). Les bailleurs concessionnels constituent l'épine dorsale (40 %), adaptée aux composantes peu génératrices de revenus. Le secteur privé/PPP (33 %) est mobilisé sur les grands ouvrages de Lomé (dessalement notamment). Les fonds verts/climat (15 %) s'adossent à la CDN-adaptation (2,78 Md USD) pour le dessalement renouvelable, les mini-AEP solaires et la résilience aux inondations. Cette répartition est cohérente avec l'écart de financement résiduel du diagnostic (880 à 1 050 Mds FCFA).

Cinq Solutions Évolutives et quatre réformes habilitantes

Le pacte déploie : **S1** Modernisation et extension du service urbain, réforme tarifaire et viabilité financière ; **S2** Identification des projets bancables par le secteur privé ; **S3** Modèle rural et semi-urbain résilient et climato-adapté ; **S6** Réduction des risques de sécheresses et d'inondations ; **S7** GIRE et coopération transfrontalière ; quatre réformes habilitantes les conditionnent : le renforcement des capacités de l'actuelle autorité de régulation (ARSE), avec des outils numériques de régulation et adossée aux réseaux de pairs des régulateurs africains (ESAWAS, WAREG) pour accélérer la montée en compétence ; et l'adoption d'un Code de l'Assainissement ; la rationalisation institutionnelle de l'assainissement ; et l'assainissement bilanciel de la TdE et de la SP-EAU avec révision tarifaire, professionnalisation de la maîtrise d'ouvrage communale et délégation des SAEP aux opérateurs privés ; l'actualisation et adoption du Code de l'eau, de la politique nationale de l'eau et du PANGIRE, opérationnalisation des organes de bassin et des SDAGE ; lancement de la plateforme de coordination et du Comité de pilotage du pacte ; adoption des plans de préparation et d'atténuation du risque de sécheresse (Savanes, Kara) et du cadre national de sécurité des barrages ; réglementation et contrôle effectif des prélèvements d'eau souterraine (autorisations, redevances, police de l'eau), application des règles de zonage en zones inondables ; mécanismes de conformité et de sanction confiés aux organes de bassin

Appel à partenariat

Le Togo aborde ce pacte avec des atouts réels : une Constitution (2024) consacrant le droit à l'eau une architecture concessionnelle structurée (Loi 2010-006, SP-EAU/TdE, Loi n° 2010-004 du 14 juin 2010 portant Code de l'eau, Loi n° 2010-006 du 18 juin 2010 portant organisation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques, modifiée par la loi n° 2011-24 du 04 juillet 2011), un engagement transfrontalier mature (ABV, ABM, Convention CEE-ONU 2021), un pipeline d'investissements bancables identifiés. Le Gouvernement appelle l'ensemble des partenaires techniques et financiers, le secteur privé et les fonds climatiques à s'unir autour de cet effort décisif.

PARTIE I — CADRE CONTEXTUEL ET STRATÉGIQUE

1. Introduction et contexte national

Le Pacte National pour l'Eau du Togo s'inscrit dans l'initiative Water Forward de la Banque mondiale, qui promeut une approche de la sécurité hydrique fondée sur trois piliers (Eau pour les Populations, Eau pour l'Alimentation, Eau pour la Planète) et un ensemble de Solutions Évolutives, en lieu et place d'une logique de projets isolés. Ce pacte est le premier instrument de ce type pour le Togo : il fédère les engagements du gouvernement, des partenaires techniques et financiers et du secteur privé dans un cadre unique, chiffré et assorti de mécanismes de redevabilité. Il repose sur le rapport diagnostic du secteur, qui en constitue le socle analytique.

1.1 Profil pays

Le Togo est un État côtier d'Afrique de l'Ouest d'une superficie de 56.600 km², qui s'étire sur 600 kms en longueur, et compte 8.591.626 d'habitants en 2025¹. Le PIB nominal est de 6 919,1 milliards de FCFA (≈ 11,9 milliards USD) en 2025, pour un PIB par habitant d'environ 1 400 USD — faisant entrer le pays dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure de la Banque mondiale — avec une croissance robuste de 6,3 %, et une croissance moyenne stable de près 6,1 % par an depuis la relance de 2021². L'inflation en baisse atteint 0,4 % en 2025 (contre 2,9 % en 2024), bien en deçà des 3 %³ que constitue le critère de convergence UEMOA. Le ratio dette publique/PIB, est passé de 72,1 % 2024 à 62,8% juin 2025 et demeure en dessous du plafond communautaire UEMOA de 70 %⁴. Le Togo bénéficie de financements concessionnels, dans le cadre du programme FEC 2024–2027 conclu avec le FMI⁵.

Le Grand Lomé, organisé en District Autonome (DAGL) depuis 2019 avec 13 communes, concentre 2,19 millions d'habitants (RGPH-5 2022) et devrait atteindre 3 094 124 d'habitants en 2035 (croissance de 2,3 %/an, sa périphérie progressant à +4,1 %/an). La pauvreté reste plus prévalente en milieu rural (58,8 %) qu'en milieu urbain (26,5 %). La nouvelle Constitution adoptée le 6 mai 2024 consacre le droit fondamental d'accès à l'eau et à un cadre de vie salubre.

1.2 Une ressource relativement abondante mais sous triple contrainte

Contrairement aux pays sahéliens, le Togo ne connaît pas de stress hydrique aigu : ses ressources renouvelables internes sont estimées à ≈ 1.885 m³/habitant/an et ses prélèvements à 3,4 % seulement des ressources disponibles. Cette apparente abondance masque toutefois trois vulnérabilités structurelles : (i) la concentration spatiale et saisonnière de la ressource ; (ii) la dépendance aux bassins transfrontaliers — plus des deux tiers du potentiel hydrique, partagé via le bassin de la Volta (ABV) et le bassin du Mono (ABM) ; et (iii) la pression croissante sur les aquifères côtiers du Continental Terminal qui alimentent Lomé, exposés à l'intrusion saline et à la contamination par les eaux usées.

¹ INSEED et projections démographiques ; croissance démographique ≈ 2,3 %/an.

² INSEED, Comptes nationaux trimestriels et premières estimations du PIB 2025 (publication de mai 2026) : PIB nominal 6 919,1 Mds FCFA (6 453,6 Mds en 2024), PIB réel 5 649,2 Mds FCFA, croissance 6,3 % en 2025 après 6,5 % en 2024 et 6,2 % en 2023

³ INSEED, Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), communiqué de décembre 2025 : inflation moyenne annuelle 2025 de 0,4 %, critère UEMOA respecté.

⁴ Ministère de l'Économie et des Finances / Conseil National du Crédit, 3^e session 2025 ; FMI, 2^e revue FEC (juin 2025, rapport n° 25/178) : dette 72,1 % du PIB fin 2024, reclassement du Togo en « forte capacité d'endettement » (plafond VAN relevé de 55 % à 70 % du PIB).

⁵ FMI, accord FEC de 42 mois approuvé le 1^{er} mars 2024 (≈ 390 M USD) ; 3^e et 4^e revues achevées avec un décaissement d'environ 110 M USD, croissance 2025 estimée à ≈ 6 % par les services du FMI.

1.3 Dix contraintes structurelles majeures

Le diagnostic identifie les atouts et les contraintes en matière de développement des infrastructures d'eau potable et d'assainissement :

1. **Taux d'accès en eau de boisson auprès d'une source d'eau améliorée encourageant** (86 % eau, 32 % DAL), reflet un effort d'investissement.
2. **Crise financière du sous-secteur urbain** : déficit cumulé de la TdE de 7,9 Mds FCFA sur trois ans (2019 à 2021), couverture des charges à 72 %, redevance de patrimoine non versée à la SP-EAU, selon Études Phoenix 2023.
3. **Insuffisance des capacités de production de Lomé** : besoins de 171 000 m³/j en 2031 pour le seul Grand Lomé contre une capacité existante très insuffisante de 65 000 m³/j.
4. **Productivité opérationnelle faible** : 5 agents/1 000 abonnés à la TdE contre 2,1 à l'ONEA ; rendement de réseau de 65 % à Lomé.
5. **Assainissement collectif quasi inexistant** : ~35 kms de collecteurs (basse ville de Lomé et quartier Ewaou à Kara) à l'arrêt, dépotage des boues sans traitement sur le site d'Attiégou.
6. **Filière des boues de vidange non structurée** : selon les données du Plan Directeur d'Assainissement du Grand Lomé, ≈ 798 757 m³/an produits à Lomé (soit environ 220 voyages/jour avec des camions de 10 m³), opérateurs largement informels, redevance d'assainissement (frais de dépotage) à faible rendement.
7. **Qualité de l'eau de boisson préoccupante** : 8 ménages sur 10 consomment une eau contaminée par E. coli (MICS 2017).
8. **Architecture institutionnelle fragmentée** : assainissement éclaté entre plusieurs ministères ; régulation du sous-secteur de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques confiée à l'ARSE (Autorité de réglementation du secteur de l'électricité) ; faible capacité opérationnelle du DAGL.
9. **Vulnérabilité climatique du littoral et du Nord** : Inondations urbaines récurrentes dans le Grand Lomé, où 15 % des parcelles sont situées en zones inondables (PDA Grand Lomé, 2023) et où les inondations représentent plus de 60 % des événements climatiques urbains recensés (Banque mondiale, 2026) ; érosion côtière de 6 à 10 m/an (Banque mondiale, 2026 ; programme WACA ResIP) ; sécheresses récurrentes dans les Savanes (CCDR Togo, Banque mondiale, 2025).
10. **Faible mise en œuvre de la GIRE et dépendance transfrontalière** : plus des deux tiers des ressources du pays dépendent des bassins transfrontaliers de la Volta et du Mono, une gouvernance peu opérationnelle, un suivi des ressources en eau insuffisant et une coopération transfrontalière à consolider. Cette dépendance est structurelle et engage la viabilité même du secteur, ce qui justifie le rang de priorité donné à la Solution S7.

2. Vision et objectifs à court, moyen et long terme

2.1 Vision nationale

Faire de l'eau un levier de résilience, de prospérité partagée et de cohésion sociale, en garantissant à chaque Togolaise et Togolais un accès durable et équitable à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, tout en gérant la ressource de manière intégrée et durable et en consolidant la coopération sur les bassins transfrontaliers.

2.2 Horizon temporel et jalons

Tableau 5 — Horizon temporel et jalons

Horizon	Période	Objectifs clés
Court terme	2026–2031	Cibles réalistes du Pacte : 100 % d'accès eau basique, 40 % d'eau gérée en sécurité, 40 % d'assainissement basique, 30 % d'assainissement géré en sécurité ; mise en service des grands ouvrages de Lomé ; équilibre financier TdE rétabli ; GIRE renforcée à 65 %.
Moyen terme	2032–2040	Consolidation : accès universel basique eau et assainissement, montée en charge de l'assainissement géré en sécurité, déploiement complet des STBV, renforcement du pouvoir et de l'indépendance du régulateur sectoriel.
Long terme	2041–2050	Sécurité hydrique universelle et résilience climatique alignées sur la Vision Togo et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Source : Projection du MDEA

PARTIE II — ENGAGEMENTS ET CIBLES NATIONALES

3. Engagements et cibles

3.1 Alignement stratégique

Le pacte s'inscrit dans un triple alignement. Sur le plan national, il décline la feuille de route gouvernementale 2026-2031, et opérationnalise la stratégie nationale d'AEP de 2021. Sur le plan continental, il s'aligne sur la Vision Africaine de l'Eau et de l'Assainissement adoptée au Sommet de l'Union Africaine de février 2026 et sur les lignes directrices AMCOW. Sur le plan mondial, il contribue directement à l'ODD 6 et au cadre Water Forward. Le pacte est conçu comme un instrument d'opérationnalisation directe de la CDN-adaptation du Togo dans le secteur eau-assainissement (besoin d'adaptation chiffré à 2,88 milliards USD à l'horizon 2031).

3.2 Choix des piliers et recours au JMP comme référentiel

Au regard du diagnostic, le Togo retient principalement les Piliers 1 (Eau pour les Populations) et 3 (Eau pour la Planète), avec une composante ciblée du Pilier 2 articulée avec le Pacte AgriConnect (adopté en décembre 2025).

3.3 Cibles — Eau pour les Populations (Pilier 1)

Le Pilier 1 concentre trois des cinq Solutions Évolutives (S1, S2, S3) et porte les enjeux les plus saillants du diagnostic.

Tableau 6 — Cibles du Pilier 1 (Eau pour les Populations)

Indicateur	Réf. 2025	Cible 2028	Cible 2031
Taux d'accès en eau de boisson auprès d'une source améliorée (national)	86%	93%	100%
Taux d'accès en eau de boisson auprès d'une source améliorée (milieu urbain)	97%	98%	100%
Taux d'accès en eau de boisson auprès d'une source améliorée (rural)	70%	85%	100%
Taux de défécation à l'air libre	32%	16%	0%
Eaux usées traitées (ODD 6.3.1)	16 %	30 %	45 %
Défécation à l'air libre — Grand Lomé	2 %	1 %	0 %
Hygiène de base — national	10 %	30 %	50 %
Rendement réseau TdE — Lomé	62 %	75 %	80 %

Source : INSSSED, Togo. Projection du MDEA.

3.4 Cibles — Eau pour l'Économie productive (Pilier 2)

Le Pilier 2 n'est pas constitué en pilier autonome : l'agriculture Togolaise demeure pluviale à environ 95 % et les prélèvements agricoles sont faibles. L'enjeu n'est pas le volume prélevé mais la **résilience climatique de l'agriculture pluviale** et la sécurisation de l'abreuvement pastoral au Nord. Ces dimensions sont traitées de manière transversale (irrigation résiliente, micro-irrigation solaire, conservation eaux-sols) et articulées avec le Pacte AgriConnect, le projet régional PARIIS et le PRAPS, sous arbitrage des autorités de bassin (ABV, ABM).

Le Pacte AgriConnect du Togo, adopté en décembre 2025 et opérationnalisé via le Programme de modernisation de l'agriculture au Togo (ProMAT, 2025–2034), précise désormais ce périmètre. Il fixe des cibles directement dépendantes de la mobilisation et de la maîtrise de l'eau : porter les superficies irriguées et de bas-fonds aménagés de 8 800 ha à 21 300 ha d'ici 2031 (6 000 ha de périmètres irrigués et 6 500 ha de bas-fonds) ; créer 115 nouvelles Zones d'Aménagement Agricoles Planifiées (ZAAP) et mettre à niveau les 231 existantes (soit 346 au total) ; porter le taux d'irrigation de 1,2 % à 3 % à l'horizon 2034 ; étendre l'assurance agricole indiciaire à 69 000 agriculteurs supplémentaires ; et porter les paysages sous gestion durable de 25 000 à 88 000 ha.

L'interface entre le Pacte Eau et AgriConnect est assuré par trois mécanismes explicites : **(i)** un Comité technique conjoint MDEA–MAPRASA–Ministère délégué chargé de l'énergie (réforme R7, Annexe 1), chargé des règles d'allocation de la ressource par bassin sous arbitrage des autorités de bassin (ABV, ABM) et du suivi conjoint des prélèvements agricoles via le SIIEAU ; **(ii)** des projets à double dividende eau-agriculture : le Projet d'aménagement des retenues collinaires (PARC, AFD/UE/KFW, 71,8 M USD), à usages domestiques, agricoles et pastoraux ; les aménagements de périmètres irrigués et de bas-fonds du ProMAT ; les kits d'irrigation à pompage solaire (plus de 3 000 déjà déployés) et les 524 forages à double vocation production agricole/eau de consommation ; et, à moyen terme, la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) des futures STBV (Attégou, Aképé, Djablé) pour le maraîchage périurbain du Grand Lomé et **(iii)** une programmation financière coordonnée : alignement avec le projet BOAD d'appui à la mécanisation et à l'irrigation agricole (186,3 M USD ; taux d'irrigation de 1,2 % à 3 %), avec le réseau national des agropoles (Kara

opérationnel ; études Oti, Haut-Mono et Maritime) et mobilisation conjointe des guichets climatiques (FVC, FEM, Fonds d'adaptation) pour les investissements à double bénéfice eau-agriculture.

Le Pacte Eau et le Pacte AgriConnect fonctionnent ainsi comme les deux faces d'une même stratégie nationale : le premier sécurise la ressource et en garantit la gouvernance, le second en optimise l'usage productif au service de la souveraineté alimentaire et de l'emploi rural.

Au sein de cette enveloppe, le ProMAT co-financé par la Banque mondiale (300 M USD sur dix ans) couvre notamment l'extension de l'irrigation, du drainage et des services de gestion de l'eau agricole sur 7.200 ha, la gestion durable de 50.000 ha et l'appui à plus de 340.000 agriculteurs. Sans attendre la montée en charge de ces programmes, le Pacte Eau engage dès 2026–2027, trois actions prioritaires : (i) la cartographie nationale des opportunités d'irrigation et du potentiel de stockage agricole, couplée à la cartographie des ressources en eau en zone de socle (réforme R10) ; (ii) le développement d'infrastructures hydro-agricoles résilientes à la sécheresse dans les régions Savanes et Kara (petites retenues multi-usages, points d'eau pastoraux — Solution S6 et réforme R8) ; et (iii) l'adoption de principes d'allocation de l'eau aux usages productifs à l'échelle des bassins (SDAGE, réforme R9 du Pilier 3).

Le cadre de résultats du pacte intègre en conséquence un noyau d'indicateurs « Eau pour l'alimentation » suivis avant même la pleine opérationnalisation du dispositif AgriConnect : superficies irriguées et de bas-fonds aménagés résilients (référence 8 800 ha ; cible 21.300 ha en 2031) ; points d'eau pastoraux fonctionnels dans les régions Savanes et Kara (cible à fixer avec le MAPRASA) ; petites retenues agricoles réhabilitées et sous gestion ; et personnes bénéficiant d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle améliorée (indicateur du tableau de bord institutionnel de la Banque mondiale « people with improved food and nutrition security », cible AgriConnect : 2,77 millions de personnes nourries).

La répartition des responsabilités du secteur privé est explicite : la mobilisation du capital privé pour l'eau productive relève de la plateforme AgriConnect (Fonds de développement agricole, garanties et mécanismes de partage de risques de son Pilier 3, avec l'IFC), tandis que le Pacte Eau sécurise la ressource, les règles d'allocation par bassin et les infrastructures publiques multi-usages. Opérateurs privés de services d'irrigation, fournisseurs d'équipements, agro-industriels, agrégateurs et organisations de producteurs interviennent au sein des ZAAP et des agropoles.

3.5 Cibles — Eau pour la Planète (Pilier 3)

Le Pilier 3 concentre deux des cinq Solutions Évolutives (S6, S7)

Tableau 7 — Cibles du Pilier 3 (Eau pour la Planète)

Indicateur	Réf. 2024	Cible 2028	Cible 2031
Degré de mise en œuvre GIRE (ODD 6.5.1)	46 %	55 %	65 %
Bassins transfrontaliers avec arrangement opérationnel (ODD 6.5.2)	96 %	96 %	100 %
Stress hydrique (ODD 6.4.2)	3,4 %	≤ 5 %	≤ 6 %
Qualité ambiante des masses d'eau (ODD 6.3.2)	n.d.	—	À fixer
Personnes protégées des inondations à Lomé (cum.)	—	+150 000	+300 000
Actualisation du Code de l'eau et de la politique nationale de l'eau	0	50%	100%
PANGIRE actualisé et adopté	0	100%	100%
SDAGE élaborés (sur 3 bassins)	0	2	3
Comités de bassin opérationnels	Partiels	2	3

Source : Projection du MDEA

3.6 Indicateurs transversaux

Tableau 8 — Indicateurs transversaux

Indicateur transversal	Référence	Cible 2031
Couverture des charges TdE par les recettes	72 %	100 %
Productivité TdE (agents/1 000 abonnés)	5.0	3,0
Redevance d'assainissement effectivement recouvrée par la TdE	100%	100%
Investissements privés/PPP mobilisés (cum.)	—	≈ 953 M USD
Emplois créés dans le secteur (dont % femmes)	—	30%

Source : Rapport de gestion de la TdE, exercice 2024

PARTIE III — PILIERS STRATÉGIQUES ET SOLUTIONS ÉVOLUTIVES

4. Les cinq Solutions Évolutives

Le pacte est structuré autour de deux piliers stratégiques, à savoir, **Eau pour les Populations** (Pilier 1) et **Eau pour la Planète** (Pilier 3). Ces deux piliers sont complétés par une composante ciblée Eau pour l'Économie productive (Pilier 2) articulée avec le Pacte AgriConnect (adopté en décembre 2025). Le Pacte est opérationnalisé par cinq Solutions Évolutives (S1, S2, S3, S6 et S7) qui transforment l'approche projet en dynamiques de changement systémiques.

Solution S1 — Modernisation et extension du service urbain

La Solution S1 sécurise et étend le service d'eau potable dans le périmètre TdE (45 localités, focus Grand Lomé), via cinq leviers : (i) la sectorisation et la réhabilitation du réseau du Grand Lomé ; (ii) l'opérationnalisation des quatre grands ouvrages de production — champ captant Est-Lac Togo (40.000 m³/j), dessalement (100.000 m³/j), barrage du Zio (88 000 m³/j), transfert Mono (200 000 m³/j) pour une production cumulée à terme de 428.000m³/j; (iii) l'extension aux 13 villes secondaires ; (iv) l'amélioration de la productivité (3,0 agents/1.000 abonnés) et (v) le redressement du rendement (62% à 80 % à Lomé).

La **réduction de l'eau non facturée (ENF)** constitue le premier levier d'efficience, préalable et complémentaire aux nouveaux ouvrages : avec un rendement de réseau de 62 % à Lomé (soit environ 38 % d'eau non facturée en référence), l'objectif de 80 % en 2031 repose sur un plan opérationnel explicite — sectorisation et comptage de zone, recherche active de fuites, renouvellement ciblé des conduites, fiabilisation du parc de compteurs, lutte contre les branchements illicites, amélioration de la facturation et du recouvrement, et efficacité énergétique des stations de pompage. Ce programme pourra être porté par des contrats à obligation de résultats (contrats de performance, contrat de gestion ou affermage) mobilisant l'expertise privée, chaque mètre cube économisé différant d'autant les investissements de production les plus coûteux. Sa mise en œuvre s'appuiera sur une **digitalisation séquencée et responsable** du service — comptage intelligent par échantillonnage, SIG réseau, télérelève des ouvrages, outils numériques, d'IA et de télédétection calibrés sur la maturité institutionnelle — et sur l'écosystème d'infrastructure publique numérique du Togo (identifiant électronique, registre social dynamique, plateforme de paiements numériques) pour cibler les branchements sociaux, intégrer la facturation de la TdE aux paiements numériques et améliorer la planification des services.

Tableau 9 — Repère Solution S1 (eau potable urbaine)

Repère S1	Valeur
Bénéficiaires	4,8 M habitants en 2025 ; 6,0 M en 2031 (périmètre TdE élargi)
Coût indicatif	903 Mds FCFA (2026–2031), dont 654 Mds pour les 4 grands ouvrages de Lomé
Cibles clés	Desserte 100 % en 2031 ; rendement Lomé 80 % ; charges couvertes à 100 %

Source : Projection MDEA

La sécurisation de l'alimentation en eau potable du Grand Lomé repose sur quatre ouvrages structurants — [champ captant Est, unité de dessalement, ouvrage 3, ouvrage 4] — dont le calendrier de réalisation est très contraint et le financement n'est, à ce jour, que partiellement bouclé. Or, à l'horizon 2027, la demande projetée du Grand Lomé atteindrait environ 192 % de la capacité de production actuellement installée : autrement dit, à ressources constantes, près de la moitié des besoins (~48 %) ne pourrait être satisfaite. Deux de ces ouvrages à savoir le champ captant Est et l'unité de dessalement, sont déterminants pour combler ce déficit. Compte tenu des contraintes de calendrier et de financement, ces ouvrages ne pourront pas être mis en service simultanément : leur séquençage (ordre et échéancier de mise en service) doit donc être arrêté en priorité et validé avec le Société de Patrimoine Eau et Assainissement en milieu Urbain et semi-urbain (SP-EAU) et le Projet de Développement de l'Alimentation en Eau Potable du Grand Lomé (PDAEPGL), afin que les capacités additionnelles entrent en service avant le point de rupture de 2027.

La Solution S1 rétablit aussi l'équilibre financier du sous-secteur urbain avec une grille tarifaire soutenable (Phoenix 2023, tarif moyen objectif de 473 à 515 FCFA/m³ contre 341 en 2021, soit +39 à 51 %) ; assainissement bilanciel de la TdE (transfert des actifs, apport en capitaux propres de 6–8 Mds FCFA, reprise de la dette historique) ; autorité de régulation économique dédiée. La réforme intègre la suppression du forfait absorbant et une tranche sociale ciblée pour protéger les ménages les plus pauvres.

La trajectoire tarifaire sera graduelle et socialement maîtrisée : recouvrement des charges d'exploitation d'abord, progression vers le recouvrement complet des coûts ensuite, sur la base d'une grille progressive comportant une tranche sociale ciblée pour les ménages à faible revenu (ciblage adossé au registre social dynamique et à l'identifiant électronique), des subventions croisées entre catégories d'usagers et un dispositif de communication et d'accompagnement. Une analyse d'accessibilité financière et d'économie politique — impacts sur les ménages pauvres, date et enseignements de la dernière révision tarifaire, séquençement des hausses avant et après l'installation du régulateur — accompagnera la revue tarifaire. La contribution du secteur de l'eau au PIB et le coût macroéconomique des chocs climatiques passés seront documentés pour étayer ces décisions sensibles.

La Solution S1 met aussi en place une filière professionnelle d'assainissement pour le Grand Lomé puis les chefs-lieux de régions, autour du PDA Grand Lomé 2023 et des PDA des 05 chefs-lieux de région 2016 : construction des STBV d'Aképé, Djagblé et Attiégo ; réhabilitation/extension du réseau d'eaux usées et STEP ; structuration d'un marché formel des boues de vidange (compostage, professionnalisation des vidangeurs) ; Étude et application de tarifs officiels d'assainissement, construction de 122 Km de réseau structurant de gestion des eaux pluviales (intercepteurs et collecteur) ; déploiement des PDA des cinq chefs-lieux de région (Tsévié, Atakpamé, Sokodé, Kara, Dapaong).

Tableau 10 — Repère Solution S1 (assainissement urbain)

Repère S1 (assainissement)	Valeur
Bénéficiaires	3,3 M habitants en 2031
Coût indicatif	STBV : 25–35 Mds FCFA ; latrines, réseau partiel, filière BV, assainissement pluvial : ≈ 540 Mds FCFA au total
Cibles clés	Assainissement géré en sécurité 30 % en 2031 (vs 13 % en 2025) ; eaux usées traitées 45 % ; redevance recouvrée

Source : Projection du MDEA

Solution S2 — Investissements bancables (PPP)

La Solution S2 transpose au contexte togolais la deuxième solution évolutive de la Stratégie Eau du Groupe de la Banque mondiale — Investissements bancables pour l'eau, les eaux usées, la réutilisation et le dessalement. Elle vise à structurer les grands ouvrages de production et de traitement du Grand Lomé en projets bancables, capables de mobiliser le capital privé en complément des financements concessionnels. Quatre chantiers sont prioritaires : (i) l'usine de dessalement de Lomé (100.000 m³/j), explicitement envisagée en partenariat public-privé ; (ii) les transferts d'eau brute (Mono, barrage du Zio), dont la bancabilité reste à confirmer ; (iii) les stations de traitement et de réutilisation des eaux usées (STBV d'Aképe, Djagblé, Attiégo) ; et (iv) les segments du réseau mobilisables auprès des bailleurs commerciaux.

La réutilisation des eaux usées traitées y est positionnée non comme une réponse à une pénurie, mais comme une stratégie de valorisation des ressources et de gestion de la pollution (réduction des rejets), au service du maraîchage périurbain, d'usages industriels ou paysagers sélectionnés et de la résilience à la variabilité climatique future. Plus largement, l'assainissement offre des opportunités de participation privée au-delà des seules STBV : contrats de conception-construction-exploitation des stations, gestion déléguée de la filière des boues de vidange, valorisation des sous-produits — autant d'actifs qui seront intégrés au pipeline de la Solution S2 pour rééquilibrer un programme aujourd'hui dominé par l'eau potable.

Conformément à l'approche du Groupe de la Banque mondiale, la Solution S2 combine cadres réglementaires et tarifs de recouvrement des coûts, montages PPP (modèles Build-Operate-Transfer pour le dessalement et les ouvrages de production d'eau de gros), financement mixte (blended finance et fonds de viabilité — viability gap funding) et instruments de dérisquage : garanties de la Fenêtre secteur privé de l'IDA (IDA-PSW), garanties MIGA contre les risques politiques et de non-paiement, et cofinancement de l'IFC. Elle constitue ainsi un pipeline de projets « prêts à l'investissement », adossé à la grille tarifaire soutenable de la Solution S1 et à une régulation économique crédible, de manière à porter à 33 % la part du secteur privé et des PPP dans le financement du Pacte.

Le choix du dessalement fera l'objet d'une justification économique renforcée dans la version finale : une analyse comparative des options d'approvisionnement du Grand Lomé (au moindre coût actualisé — eau non facturée évitée, champ captant, transferts Mono et Zio, dessalement) sera annexée. À ce stade, le dessalement se justifie par la salinisation et la vulnérabilité de l'aquifère côtier, par la diversification d'un mix fortement dépendant de ressources transfrontalières et par l'ampleur du déficit de production de la capitale. Le montage intégrera la gestion des saumures (dilution et diffuseurs conformes aux normes environnementales), l'option d'un approvisionnement solaire sur site si le coût du kWh est compétitif par rapport au réseau, et des mesures de contrôle des prélèvements afin que la généralisation du pompage solaire — urbain comme rural — ne conduise pas à une surexploitation des nappes une fois la contrainte énergétique levée.

Tableau 11 — Repère Solution S2 (investissements bancables)

Repère S2	Valeur
Bénéficiaires	Population du Grand Lomé tributaire des nouveaux ouvrages de production (≈ 3 M habitants en 2031)
Coût indicatif	≈ 654 Mds FCFA (4 grands ouvrages de Lomé), dont l'usine de dessalement en PPP ; ≈ 953 M USD de capital privé/PPP mobilisé à l'horizon 2031
Cibles clés	Bouclage financier des 4 grands ouvrages ; au moins un contrat PPP signé ; capacité de production portée à 428 000 m³/j en 2031

Source : PDAEP-GL. Projection du MDEA

Solution S3 — Modèle rural et semi-urbain résilient et climato-adapté

La Solution S3 déploie un modèle de service rural pérenne, solarisé et professionnalisé. Elle standardise les mini-AEP solaires selon la typologie de la stratégie nationale, dans le cadre du programme de 800 nouveaux SAEP. Elle professionnalise la maîtrise d'ouvrage communale (revue des AUSEPA), amorce la délégation aux opérateurs privés, déploie le suivi à distance (SOFIE) et structure le combat contre la défécation à l'air libre.

Tableau 12 — Repère Solution S3 (eau et assainissement ruraux)

Repère S3	Valeur
Bénéficiaires	≈ 5 M Togolais en milieu rural et semi-urbain
Coût indicatif	Programme SAEP : 183 Mds FCFA ; volet DAL et latrines : 21 Mds F CFA
Cibles clés	Accès eau rural et semi-urbain : 100 % en 2031 ; DAL 0 % en 2031 ; 95 % des SAEP opérationnels

Source : Projection du MDEA

Solution S6 — Réduction des risques de sécheresses et d'inondations

La Solution S6 reprend la sixième solution évolutive de la Stratégie Eau du Groupe de la Banque mondiale — Réduction des risques d'inondation et de sécheresse — et la décline sur les deux fronts climatiques du Togo : les inondations urbaines et côtières du Grand Lomé et de la bande littorale, et les sécheresses récurrentes des régions septentrionales (Savanes et Kara). Plus de 300 000 personnes sont exposées aux inondations dans les quartiers Est de Lomé, tandis que l'érosion côtière progresse de 5 à 10 m/an par endroit et que les Savanes subissent un stress hydrique saisonnier croissant.

Conformément à l'approche du Groupe de la Banque mondiale, la Solution S6 articule trois familles d'intervention. D'abord, la détection et l'alerte précoce : renforcement du réseau météorologique (ANAMET) et du réseau hydrométrique (DRE/MDEA), mise en place d'un réseau de suivi des précipitations et des écoulements urbains dans le Grand Lomé, systèmes d'alerte précoce aux inondations, notamment à Lomé et de suivi de la sécheresse au Nord, et plans de contingence. Ensuite, les infrastructures grises et vertes de protection : drainage urbain, préservation des zones inondables et solutions fondées sur la nature (zones humides, végétalisation des berges). Enfin, la gestion des ouvrages de stockage d'eau et la sécurité des barrages : réhabilitation et réexploitation des retenues existantes pour écrêter les crues et sécuriser la ressource en saison sèche, et mise en place d'un cadre national de sécurité des barrages. La Solution S6 est étroitement coordonnée avec la GIRE (Solution S7), qui intègre le risque d'inondation dans la planification de bassin.

Ces interventions sont explicitement reliées aux systèmes de production agricole et pastorale du Nord : la gestion des retenues et le petit stockage multi-usages sécurisent l'irrigation d'appoint et l'abreuvement du bétail (couloirs de transhumance et points d'eau pastoraux — réforme R8), les plans de contingence sécheresse comportent un volet agricole et pastoral élaboré avec le MAPRASA, et les mesures de résilience alimentent directement les cibles « Eau pour l'alimentation » de la section 3.4. Les exercices de modélisation hydrologique et de planification de bassin appliqueront les principes de décision en contexte de forte incertitude (DMDU), en privilégiant les données locales et en évitant le simple downscaling de modèles de circulation générale.

Le volet inondations du Grand Lomé combine les investissements de drainage avec des mesures non structurelles : renforcement de la collecte des déchets solides et de l'entretien préventif des canaux (avec l'ANASAP et le DAGL) pour prévenir l'obstruction des ouvrages, application effective des règles de zonage et d'occupation des sols dans les zones inondables et basses, et pré-identification de ressources contingentes (État, mécanismes CERC de la Banque mondiale, autres PTF) mobilisables en cas d'inondation majeure afin que ce risque ne fasse pas dérailler la mise en œuvre des investissements et des réformes du Pacte.

Tableau 13 — Repère Solution S6 (inondations et sécheresses)

Repère S6	Valeur
Bénéficiaires	+300 000 personnes protégées des inondations à Lomé (cumul 2031) ; populations rurales des Savanes et de la Kara exposées à la sécheresse
Coût indicatif	Inclus dans l'enveloppe GIRE-résilience-climat (≈ 40 Mds FCFA) ;
Cibles clés	Système d'alerte précoce opérationnel à Lomé ; +300.000 personnes protégées en 2031 ; plans de contingence sécheresse au Nord ; cadre de sécurité des barrages établi

Source : Projection du MDEA

Solution S7 — GIRE et coopération transfrontalière

La Solution S7 opérationnalise le Pilier 3 : mise en place des organes de la GIRE (agences de bassin, Conseil National de l'Eau, organes locaux), réalisation des SDAGE sur les trois bassins (Oti, Mono, Lac Togo), opérationnalisation du Plan d'action national de la Convention CEE-ONU (2023), renforcement de la coopération transfrontalière, notamment sur les aquifères côtiers, amélioration de la connaissance de la cartographie et du suivi des ressources en eau souterraine, prioritairement en zone de socle, renforcement de la prévision des inondations urbaines.

Tableau 14 — Repère Solution S7 (GIRE et bassins)

Repère S7	Valeur
Périmètre	Trois bassins nationaux + aquifère côtier transfrontalier
Coût indicatif	GIRE, monitoring, résilience, transfrontalier : ≈ 40 Mds FCFA
Cibles clés	GIRE 65 % en 2031 (vs 46 %) ; 3 SDAGE ; 3 comités de bassin opérationnels ; +300 000 personnes protégées des inondations

Source : Projection du MDEA

5. Réformes prioritaires

Tableau 15 — Réformes prioritaires

Objectif	Action de réforme	Responsable	Échéance
Régulation	Renforcement des capacités de l'autorité de réglementation (ARSE)	MDEA / MDERM/Présidence du Conseil	2027
Assainissement	Développement du réseau collectif, adoption d'un Code de l'Assainissement et la loi portant sur l'organisation des services publics de l'assainissement	MDEA / SP-EAU/MSHPCSU A/PC	2031
Rationalisation institutionnelle	Clarification des mandats	MDEA / MATU / MSHPCSUA	2028
Viabilité financière	Assainissement bilanciel TdE/SP-EAU et révision de la grille tarifaire (Phoenix 2023)	MDEA / MFB / TdE / SP-EAU	2028
Services ruraux	Professionnalisation de la maîtrise d'ouvrage communale et délégation des SAEP aux opérateurs privés	MDEA / MATGLAC communes	2029
GIRE	Actualisation et adoption du Code de l'eau, de la politique nationale de l'eau et du PANGIRE, Opérationnalisation des organes de la GIRE et des SDAGE sur les 3 bassins Séquençage réaliste : mise en place des organes de bassin d'abord (2027–2028), élaboration puis adoption des SDAGE ensuite (2028–2031).	MDEA / DRE	2031
Coordination	Lancement du Secrétariat Permanent, de la plateforme de coordination et du Comité de pilotage du Pacte	MDEA	2026
Résilience climatique	Adoption des plans de préparation et d'atténuation du risque de sécheresse (Savanes, Kara) et du cadre national de sécurité des barrages	MDEA / ANPC / MAPRASA/ MERFPCCC	2028
Ressources en eau	Réglementation et contrôle effectif des prélèvements d'eau souterraine (autorisations, redevances, police de l'eau) ; application des règles de zonage en zones inondables ; mécanismes de conformité et de sanction confiés aux organes de bassin	MDEA / DRE / MATU	2029

Ces réformes sont **séquencées et non parallèles** : le renforcement de la régulation économique, la révision tarifaire et le redressement financier de la TdE et de la SP-EAU constituent des conditions préalables à la structuration des PPP et des investissements bancables de la Solution S2, dont elles conditionnent la crédibilité auprès des investisseurs et des bailleurs.

6. Programme et plan de financement

6.1 Besoins d'investissement totaux

Le programme d'investissement est estimé à **1.756 Mds FCFA (3.020 Mds USD)** et est réparti entre quatre sources, selon une clé qui tient compte des contraintes et des leviers propres au Togo.

Tableau 16 — Besoins d'investissement par composante sur la période 2026-2031

Composante	Mds FCFA	M USD	Part
AEP urbain	903	1 551	52 %
<i>dont 4 grands ouvrages de Lomé</i>	<i>654</i>	<i>1 124</i>	—
AEP semi-urbain et rural	183	315	10 %
Construction du barrage de Sarakawa	75	129	4 %
Assainissement (STBV, latrines, réseau, filière BV)	540	930	31 %
GIRE, résilience climat, transfrontalier	40	69	2 %
Appui réformes & renforcement des capacités	15	26	1 %
TOTAL	1 756	3 020	100 %

Source : élaboration propre du Consultant à partir de Phoenix 2023, du PDA Grand Lomé 2023 et des estimations du diagnostic (§9.4).
Taux de conversion : 582 FCFA/USD.

Le programme d'investissement 2026–2031 est estimé à **1 756 milliards de FCFA (3,020 milliards USD)**, soit environ 351 milliards FCFA par an. Sa répartition reflète la hiérarchie des besoins établie par le diagnostic sectoriel et la concentration des enjeux sur la sécurisation de la production d'eau du Grand Lomé.

L'**AEP urbain** constitue le poste dominant, avec 903 milliards de FCFA, soit 52 % du programme. Cette composante est portée à hauteur de 654 milliards par les quatre grands ouvrages de production du Grand Lomé : le champ captant Est-Lac Togo, l'usine de dessalement, le barrage du Zio et le transfert depuis le Mono. Ces ouvrages répondent au déficit de production de l'agglomération, dont les besoins atteindront 171.000 m³/j en 2031 sous l'effet de la croissance démographique et de la hausse de la consommation unitaire projetée par le scénario médian de l'étude tarifaire Phoenix 2023. La capacité de production existante étant très insuffisante — sa saturation atteindrait 192 % dès 2025 sans nouveaux ouvrages — cet investissement conditionne directement la sécurité hydrique d'une zone qui concentre plus de la moitié de la population du périmètre de la TdE.

La construction du barrage de Sarakawa pour la production d'eau potable et les besoins agricoles de la région de la Kara pour 75 Mds FCFA (4%) représente un projet important pouvant permettre de garantir l'accès durable à l'eau potable dans cette région qui connaît ces dernières années une pénurie d'eau liée au déficit pluviométrique affectant la production d'eau potable.

L'**AEP semi-urbain et rural** mobilise 183 milliards de FCFA (10 %) pour le déploiement des systèmes d'adduction d'eau potable solaires et la professionnalisation de la gestion en milieu rural et semi-urbain. Ce montant correspond à un parc d'ouvrages dont la couverture de départ est déjà relativement avancée, et se situe dans le bas de la fourchette d'estimation du diagnostic, cohérent avec un effort centré sur la qualité de service et la pérennité de l'exploitation plutôt que sur une extension massive de la couverture.

L'**assainissement** mobilise 540 milliards de FCFA (31 %). Cette enveloppe finance la construction des stations de traitement des boues de vidange d'Aképé, de Djagblé et d'Attiegou, l'extension partielle du réseau, le programme de latrines et la structuration de la filière des boues de vidange, l'assainissement pluvial et la réduction de la défécation à l'air libre. Ce poste correspond au sous-secteur le plus en retard du pays. Le dimensionnement retenu est calibré pour porter l'assainissement géré en toute sécurité à 30 % et le taux d'eaux usées traitées à 45 % à l'horizon 2031.

Le financement de l'assainissement collectif repose sur une surtaxe assise sur la consommation d'eau, dont l'assiette demeure très étroite. À Lomé comme à Kara, les abonnés de la Togolaise des Eaux (TdE) raccordés aux réseaux d'assainissement collectif acquittent une surtaxe d'assainissement de 75 F CFA/m³, appliquée au volume d'eau potable effectivement consommé et recouvrée par la TdE sur la même facture. Ce dispositif présente l'avantage d'un recouvrement adossé à un service déjà facturé, mais son rendement reste structurellement faible : la recette d'assainissement n'est pas plafonnée par le niveau du tarif — comparativement modeste — mais par l'étroitesse de son assiette. Seuls les abonnés effectivement raccordés à un réseau collectif sont redevables de la surtaxe ; or la couverture de l'assainissement collectif demeure très limitée à Lomé comme à Kara. C'est donc la faiblesse du taux de raccordement au réseau collectif, et non le niveau de la surtaxe, qui explique la modicité des recettes d'assainissement. Il en résulte un cercle peu vertueux : des recettes insuffisantes pour financer l'exploitation et l'extension des réseaux, une extension qui reste donc lente, et une assiette de surtaxe qui ne s'élargit pas.

La **GIRE, la résilience climatique et la coopération transfrontalière** mobilisent 40 milliards de FCFA (2 %), couvrant l'opérationnalisation des organes de bassin, l'élaboration des SDAGE sur les trois bassins, le suivi hydrogéologique des nappes côtières et le renforcement de la coopération sur les bassins de la Volta et du Mono.

L'**appui aux réformes et le renforcement des capacités** mobilisent 15 milliards de FCFA (1 %), pour le renforcement des capacités de l'ARSE, l'assainissement bilanciel des opérateurs et les études techniques structurantes.

Le montant total retenu est légèrement supérieur à l'estimation indépendante du diagnostic, qui chiffre le besoin consolidé du secteur eau-assainissement-GIRE entre 1.100 et 1.250 milliards de FCFA sur la période 2026–2031.

6.2 Stratégie de financement

Tableau 17 — Stratégie de financement (sources)

Source de financement	Part	Mds FCFA	M USD
Ressources internes du budget de l'État	12 %	211	362
Bailleurs concessionnels (IDA, BAD, BOAD, BID, AFD, UE, BADEA...)	40 %	703	1 207
Secteur privé / PPP / OSC	33 %	580	997
Fonds verts / finance climat (FVC, FA, FEM)	15 %	262	451
TOTAL	100 %	1 756	3 020

Source : élaboration propre. Clé de financement adaptée au contexte togolais (marge budgétaire publique étroite, prépondérance des grands ouvrages de Lomé orientés PPP, adossement à la CDN-adaptation).

La **part de l'État est limitée à 12 %** (211 Mds de FCFA). La marge budgétaire publique est étroite : le ratio dette/PIB s'établit à 61,6 %, sous le seuil de convergence UEMOA de 70 % mais à un niveau qui, conjugué au programme en cours avec le FMI (Facilité élargie de crédit) et au faible niveau d'APD eau reçue (41 M USD en 2022), limite la capacité d'endettement souverain additionnel. La contribution de l'État repose donc sur le budget d'investissement et, surtout, sur l'évolution des recettes propres du secteur — tarif de l'eau et redevance d'assainissement — dont l'activation effective est une réforme centrale du Pacte.

Les **bailleurs concessionnels constituent l'épine dorsale du financement à 40 %** (703 Mds FCFA). Le secteur bénéficie déjà d'un portefeuille diversifié et actif —, AFD, Union européenne, BID, BOAD, BADEA, Fonds koweïtien — qui couvre l'AEP urbain et semi-urbain, le rural et l'appui institutionnel. Cette source concessionnelle reste la plus adaptée au profil de risque du pays et aux composantes peu génératrices de revenus (rural, assainissement de base, GIRE).

Le **secteur privé et les PPP représentent 33 %** (580 Mds de FCFA), une part élevée justifiée par la structure du programme : les quatre grands ouvrages de production du Grand Lomé (654 Mds de FCFA, soit près des deux tiers de l'AEP urbain) se prêtent à des montages en partenariat public-privé, à commencer par l'usine de dessalement explicitement envisagée en PPP. Mobiliser le capital privé sur ces actifs structurants permet d'alléger la charge budgétaire publique tout en accélérant leur réalisation.

Les **fonds verts et la finance climat apportent 15 %** (262 Mds de FCFA). Le Pacte s'adosse à la CDN-adaptation du Togo, qui chiffre un besoin de 302 millions USD à l'horizon 2035 et place l'eau parmi les secteurs prioritaires. Le dessalement à énergie renouvelable, les mini-AEP solaires et les investissements de résilience aux inondations sont éligibles aux guichets du Fonds vert pour le climat, du Fonds d'adaptation et du FEM, ce qui ouvre une fenêtre de financement complémentaire aux sources traditionnelles.

Cette répartition est cohérente avec l'écart de financement résiduel identifié par le diagnostic (880 à 1 050 Mds FCFA à mobiliser sur la période, déduction faite des financements déjà engagés).

La clé de financement retenue — État 12 %, bailleurs concessionnels 40 %, secteur privé/PPP 33 %, fonds verts/climat 15 % — s'écarte délibérément de la clé sénégalaise pour refléter les contraintes propres du Togo. Quatre fenêtres de financement innovant sont identifiées : (i) le PPP pour l'usine de dessalement et, potentiellement, les grands transferts (Mono, Zio) ; (ii) la finance climat (FVC, Fonds d'Adaptation, FEM) adossée à la CDN-adaptation (302 millions USD) ; (iii) le blended finance via les garanties des institutions financières de développement ; et (iv) la valorisation de la redevance d'assainissement comme source endogène de financement de la filière boues de vidange.

La part privée (33 %, soit environ 580 Mds FCFA) constitue un **objectif haut de fourchette pour un pays IDA-FCV** : elle sera poursuivie de manière séquencée, en distinguant explicitement les projets finançables commercialement (dessalement en PPP), ceux relevant du financement mixte avec fonds de viabilité (viability gap funding) et garanties (IDA-PSW, MIGA), et ceux relevant du financement public et concessionnel ; un scénario prudent de repli (part privée ramenée à 20–25 %, compensée par le concessionnel) est intégré à la gestion des risques (section 9), l'état de préparation des projets et les études de faisabilité côté privé étant précisés pour chaque PPP. La part de l'État (12 %) sera réévaluée à la hausse à mesure du redressement des recettes propres du secteur, en signal d'engagement. S'agissant de la finance climat (15%), l'état d'avancement des engagements avec chaque guichet (FVC, Fonds d'adaptation, FEM), les calendriers effectifs d'accès et le ratio prêts/dons envisagé seront confirmés avec les points focaux nationaux avant la version finale, dans un contexte de contraction de l'APD mondiale et d'évolution du FVC vers davantage de prêts. Enfin, les montants du présent chapitre s'entendent en investissement, hors charges d'exploitation et de maintenance, dont la couverture progressive par le tarif et la redevance relève de la Solution S1.

7. Coordination et mise en œuvre

La gouvernance du Pacte s'appuie sur la supervision de la Présidence du Conseil et une plateforme nationale de coordination placée sous l'autorité du Ministre Délégué chargé de l'Eau et de l'Assainissement. Le dispositif comprend : un Secrétariat Permanent ; un Comité de pilotage de niveau ministériel (MDEA, MFB, MPD, MEVS, ministères chargés de l'administration territoriale, de la Santé, de l'Urbanisme et de l'Environnement, DAGL) ; un Groupe de travail technique interministériel assurant le suivi opérationnel trimestriel ; un espace de concertation avec la société civile (CCEABT), les collectivités et les communautés ; un cadre de partenariat public-privé associant les opérateurs au suivi des indicateurs ; et une coordination transfrontalière (ABV, ABM, Convention CEE-ONU).

8. Suivi, évaluation et redevabilité

Le suivi du Pacte s'appuie sur un tableau de bord national des indicateurs EAH, aligné sur le cadre de monitoring de l'ODD 6 (JMP, GLAAS, AQUASTAT) et détaillé à l'Annexe 2. La fréquence est trimestrielle pour les indicateurs opérationnels, annuelle pour les indicateurs de résultats. Un système d'alerte à feux tricolores (vert/orange/rouge) déclenche l'escalade vers le Comité de pilotage en cas de retard. Le Pacte prévoit une revue à mi-parcours en 2028 et une évaluation finale indépendante en 2031, alignées sur le cadre de redevabilité mutuelle Sanitation and Water for All (SWA).

9. Gestion des risques

Tableau 18 — Gestion des risques

Risque	Probabilité	Impact	Mesure d'atténuation
Retard / non-financement des 4 grands ouvrages de Lomé	Élevée	Critique	Structuration PPP anticipée, finance climat, séquençage réaliste, sécurisation source existante
Blocage politique de la hausse tarifaire	Élevée	Critique	Étude d'impact social, progressivité, tranche sociale ciblée, dialogue soutenu
Marge d'endettement et budgétaire publique limitée (FMI/FEC)	Élevée	Élevé	Mobilisation recettes propres, concessionnel et privé ; clé État à 12 %
Inondations majeures à Lomé	Élevée	Élevé	Drainage, alerte précoce, GIRE intégrant l'inondation
Faible capacité d'absorption / maîtrise d'ouvrage	Moyenne	Élevé	Fonds d'études, renforcement TdE/SP-EAU, contrats de performance
Désalignement transfrontalier (bassin de la Volta)	Moyenne	Moyen	Coopération ABV/ABM renforcée, Plan d'action CEE-ONU
Risques macro-budgétaires et de change (dette, parité FCFA/EUR, conditions FMI)	Moyenne	Élevé	Scénario prudent de financement, instruments libellés en FCFA lorsque possible, suivi conjoint MFB, revue à mi-parcours 2028
Passifs éventuels des PPP et risque de demande (engagements type take-or-pay du dessalement)	Moyenne	Élevé	Cadre de gestion des engagements hors bilan au MFB, études de demande actualisées, clauses de partage de risques, garanties IDA-PSW / MIGA, scénario de repli (part privée 20–25 %)

10.Stratégie de communication

10.1. Finalité et principes

La stratégie de communication n'est pas un supplément au Compact : elle en conditionne l'appropriation politique et la mobilisation des financements. Elle poursuit trois objectifs : (i) **porter l'engagement politique du Togo** au plus haut niveau, en inscrivant la sécurité de l'eau parmi les priorités nationales ; (ii) **fédérer les parties prenantes** — ministères, TdE, SP-EAU, PTF, collectivités, secteur privé, usagers — autour d'un récit commun ; et (iii) **mobiliser les financements** en rendant le Compact lisible et crédible pour les bailleurs. Elle s'aligne sur la grammaire de l'initiative mondiale Water Forward de la Banque mondiale, structurée autour des trois piliers l'eau pour les populations, l'eau pour l'alimentation, l'eau pour la planète, que le Compact décline au contexte togolais.

10.2. Publics cibles et messages clés

La communication est différenciée selon quatre cercles. Au **niveau décisionnel** (Présidence, du Conseil, ministères chargés des Finances et de l'Eau), le message porte sur la sécurité hydrique comme levier de croissance, de sécurité alimentaire et de stabilité, et sur le Compact comme feuille de route sectorielle chiffrée et engageante. Au **niveau technique et partenarial** (TdE, SP-EAU, PDAEPGL, PTF), il porte sur les Solutions, le séquençage des ouvrages et le cadre de résultats.auprès du **secteur privé et des financeurs**, il met en avant les opportunités d'investissement et les réformes de gouvernance. Enfin, auprès du **grand public et des usagers**, il traduit les enjeux en bénéfices concrets — accès, qualité, continuité de service, assainissement. Les messages reposent sur un socle chiffré partagé (indicateurs ODD 6, dont le taux de couverture par arrangement opérationnel des bassins transfrontières, les objectifs d'accès et le besoin de financement) afin d'éviter toute dispersion narrative.

10.3. Le Forum africain de l'eau de N'Djamena comme moment fondateur

Le Forum africain de l'eau « De la vision à l'action », coorganisé par le Tchad et le Groupe de la Banque mondiale les 15 et 16 juillet 2026 à N'Djamena, constitue le premier grand rendez-vous continental de valorisation du Compact Eau du Togo. Ce forum réunit plusieurs chefs d'État africains, partenaires techniques et financiers et experts, et vise explicitement des engagements concrets, notamment la présentation et la signature de « compacts nationaux pour l'eau » assortis de mécanismes de suivi. Il offre ainsi au Togo une tribune de haute visibilité pour : (i) **afficher son engagement** aux côtés des autres pays des cohortes ; (ii) **présenter le Compact finalisé** et son besoin de financement devant les bailleurs réunis ; et (iii) **sceller des partenariats** autour des ouvrages structurants et des réformes. Il est recommandé de préparer, pour ce forum, un pitch ministériel resserré (aligné sur la charte graphique nationale togolaise, avec la frise de co-construction du Compact et la diapositive de financement), un message de haut niveau porté par le ministre chargé de l'Eau, et un dossier de presse synthétique. N'Djamena doit être traité comme le point de départ d'une trajectoire de communication, non comme son aboutissement.

10.4. Dispositif, canaux et séquençage

Le dispositif s'articule autour de trois temps. En **amont du Forum**, finalisation des supports (pitch, note de synthèse, dossier de presse), briefing du point focal et de la délégation, et calage des messages avec le TTL. **Pendant le Forum**, intervention ministérielle, valorisation médiatique (presse nationale et panafricaine, réseaux sociaux institutionnels) et rencontres bilatérales avec les PTF. En **aval**, restitution nationale, atelier multi-acteurs de lancement opérationnel du Compact, et communication de proximité vers les usagers. Les canaux combinent le **plaidoyer institutionnel** (rencontres de haut niveau, ateliers), les **relais médiatiques** (communiqués, points de presse, entretiens), le **numérique** (sites et réseaux du ministère, éventuellement du portail auteur/institutionnel), et la **communication communautaire** pour l'appropriation locale.

10.5. Pilotage et indicateurs

Le pilotage de la communication est confié à une cellule légère associant le ministère délégué chargé de l'Eau (chef de file), la SP-EAU, la TdE et le point focal du Compact, en lien avec le TTL de la Banque mondiale. Le suivi s'appuie sur quelques indicateurs simples : engagement politique formalisé (annonce ou signature au Forum), nombre de PTF ayant marqué un intérêt de financement, couverture médiatique, et tenue effective de l'atelier national de lancement. Ce dispositif garantit que l'élan de N'Djamena se traduise en dynamique nationale durable.

PARTIE VI — DISPOSITIONS FINALES

11. Dispositions finales

Le présent Pacte National pour l'Eau engage l'État du Togo à mettre en œuvre l'ensemble des réformes, investissements et mécanismes de suivi qui y sont décrits, dans le respect des principes de responsabilité mutuelle avec les partenaires techniques et financiers. Le Pacte revêt un caractère évolutif : une revue à mi-parcours sera conduite en 2028, pouvant donner lieu à des ajustements des cibles, des échéances ou du cadre financier en cas de choc majeur. Il entre en vigueur à la date de sa signature officielle.

Fait à Lomé, le _____ 2026

Le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Aménagement
du Territoire et de l'Urbanisme, chargé de l'Eau et de l'Assainissement

Sena ALIPUI

Le Ministre de l'Économie et de la Veille stratégique

Badanam BATOKI

Pour le Ministre de la Planification du Développement,
Le Ministre, Secrétaire Général de la Présidence du Conseil

Ablamba Ahoéfavi JOHNSON

Le Ministre des Finances et du Budget

Essowè Georges BARCOLA

ANNEXES

Annexe 1 — Matrice détaillée des réformes par pilier

PILIER 1 — EAU POUR LES POPULATIONS (Solutions S1, S2, S3)

Tableau 19 — Réformes du Pilier 1 (Annexe 1)

Réforme	Action	Jalon 2027	Jalon 2028	Jalon 2029–2031	Responsable	Ancrage
R1. Redressement TdE (S1/S5)	Contrat de performance/sectorisation, réduction NRW, recouvrement, plan social	Sectorisation lancée ; rendement Lomé 70 % ; recouvrement 85 %	Rendement Lomé 75 % ; productivité 6,0 agents/1000	Rendement 80 % ; productivité 5,0 ; charges couvertes 100 %	MDEA / TdE / SP-EAU	PDAEPGL
R2. Grands ouvrages de Lomé (S1)	Champ captant Est, dessalement, Zio, transfert Mono, Barrage à Sarakawa	Bouclage financier champ captant Est et barrage de Sarakawa	Dessalement barrage du Zio, transfert Mono engagés	Champ captant Est (40 000 m³/j), Dessalement (100 000 m³/j), barrage du Zio (88 000 m³/j), Transfert Mono (200 000 m³/j) en service ; production 480 000 m³/j	MDEA / SP-EAU	PDAEPGL
R3. Régulation (S5)	Autorité de régulation économique dédiée, distincte de l'ARSE	Avant-projet de loi et étude institutionnelle	Loi adoptée ; agence créée et dotée	Agence opérationnelle ; 1er rapport de régulation	MDEA / Primature	PASET-1
R4. Réforme tarifaire (S5)	Grille Phœnix 2023 ; suppression forfait absorbant ; assainissement bilanciel	Étude d'impact social ; apport capitaux propres TdE	Nouvelle grille adoptée ; reprise dette historique	Équilibre financier rétabli ; tranche sociale ciblée active	MDEA / MEF / TdE	Phœnix 2023
R5. Assainissement (S2)	Assainissement (STBV, réseau EU, réseau eaux pluviales, filière BV latrines, Code de l'Assainissement, loi portant sur l'organisation des services publics de l'assainissement	Latrines, STBV Attiégo engagée	STBV Djagblé + Aképé engagés ; eaux pluviales	Filière BV régulée ; assain. géré sécurité 30 % ; Code adopté, loi adoptée	MDEA / SP-EAU / MSHPCSUA/MAPRAS A	PDA Grand Lomé
R6. Services ruraux (S3)	800 SAEP solaires et ; maîtrise d'ouvrage communale ; délégation privée	Cadre de délégation adopté ; 1er lot de SAEP	Extension SAEP ; 30 % des ouvrages délégués	Accès rural 88 % ; 95 % SAEP opérationnels ; DAL < 5 %	MDEA / DHV / communes	SAEP / ROGEAP

PILIER 2 — EAU POUR L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE (composante transversale)

Tableau 20 — Réformes du Pilier 2 (Annexe 1)

Réforme	Action	Jalon 2027	Jalon 2028	Jalon 2029–2031	Responsable	Ancrage
R7. Nexus eau-agriculture	Articulation avec le Pacte AgriConnect ; arbitrage des usages par bassin	Comité conjoint MDEA-MAPRSA installé. TDRs validés	Cadre de coordination adopté ; règles d'allocation	Suivi conjoint des prélèvements ; irrigation résiliente étendue	MDEA / MAEDR	PARIIS / AgriConnect
R8. Résilience pastorale	Points d'eau pastoraux, couloirs de transhumance (Nord)	Cartographie des couloirs (Savanes, Kara)	Points d'eau aménagés ; comités de médiation	Conflits agro-pastoraux réduits	MAPRASA / MDEA	PRAPS
R8bis. Mobilisation de l'eau agricole (AgriConnect)	Retenues collinaires multi-usages (PARC), périmètres irrigués et bas-fonds ProMAT, irrigation solaire ; REUT des STBV pour le maraîchage périurbain	Conventions PARC et ProMAT signées ; sites prioritaires arrêtés	6 500 ha de bas-fonds engagés ; étude REUT STBV lancée	21 300 ha aménagés (cumul) ; REUT pilote au Grand Lomé	MAPRASA / MDEA	AgriConnect / ProMAT / PARC

Le Pacte AgriConnect ayant été adopté en décembre 2025, les cibles d'irrigation, les projets à double dividende et les mécanismes de coordination correspondants sont désormais intégrés à la section 3.4 et aux réformes R7 à R8bis ci-dessus.

PILIER 3 — EAU POUR LA PLANÈTE (Solution S6/S7)

Tableau 21 — Réformes du Pilier 3 (Annexe 1)

Réforme	Action	Jalon 2027	Jalon 2028	Jalon 2029–2031	Responsable	Ancrage
R9. GIRE et ses organes	Agences de bassin, Conseil National de l'Eau, SDAGE (Oti, Mono, Lac Togo), Code de l'eau, PANGIRE	PANGIRE actualisé et adopté, Conseil National de l'eau créé ; 1 SDAGE lancé	2 SDAGE adoptés ; 2 comités de bassin opérationnels	3 SDAGE ; GIRE à 65 % ; 3 comités de bassin opérationnels, Code révisé	MDEA / DRE	PANGIRE / VSIP
R10. Monitoring des ressources	Connaissance, cartographie et suivi des ressources en eau de surface et souterraine en zone de socle ; renforcement du système intégré d'informations sur l'eau (SIIEAU) de la DRE	Étude et cartographie lancées, renforcement du SIIEAU lancé, renforcement des réseaux piézométriques et hydrométriques lancé	Plateforme SIIEAU en ligne	Plateforme SIIEAU opérationnelle avec suivi en temps réel ; réseaux hydrométriques et piézo opérationnels avec suivi en temps réel ; couverture carto des ressources en eau en zone de socle consolidé et disponible	MDEA / DRE	CIWA
R11. Coopération transfrontalière	Plan d'action CEE-ONU 2023 ; bilatéral Mono (Bénin) ; ABV/ABM ; Coopération transfrontalière sur les aquifères côtiers	Partage de données ABV/ABM	Programme bilatéral Mono et Volta renforcé ; Coopération transfrontalière sur les aquifères côtiers établie	ODD 6.5.2 à 100 % ; arrangements actifs	MDEA-DRE / MAPRASA/ABV / ABM	VSIP / CIWA
R12. Résilience aux inondations	Réseau de suivi des précipitations et des écoulements dans le Grand Lomé ; Dispositifs d'alerte aux inondations à Lomé, de suivi de la sécheresse au Nord et plans de contingence	Système d'alerte conçu	Réseau de suivi des précipitations et des écoulements dans le Grand Lomé déployé ; système d'alerte précoce opérationnel ; plans de contingence adoptés ; +150 000 personnes protégées	Intégration du réseau de suivi pluvio-urbain à la plateforme ; +300 000 personnes protégées ; alerte opérationnelle en continu	MDEA-DRE / ANPC/ DAGL / ANASAP/MSH PCSUA	WACA

Annexe 2 — Cadre de résultats

Le cadre de résultats est structuré en trois niveaux conformes à la méthodologie des Results Frameworks de la Banque mondiale et des indicateurs de la Stratégie Eau (WSIP).

Niveau 1 — Indicateurs d'impact (ODD 6, JMP) : résultats de long terme sur les populations, mesurés annuellement. **Niveau 2 — Indicateurs de résultats** (par Solution Évolutive) : performance opérationnelle, mesurée trimestriellement ou semestriellement. **Niveau 3 — Indicateurs transversaux et de gouvernance** : financement, emploi, équité et redevabilité.

NIVEAU 1 — INDICATEURS D'IMPACT (ODD 6)

Tableau 22 — Cadre de résultats : Niveau 1 — Impact (ODD 6)

Indicateur ODD 6	Réf. 2025	2026	2027	2028	2029	2031
Taux d'accès à l'eau potable (national (%))	86	74	78	93	87	100
Taux d'accès en eau de boisson auprès d'une source améliorée (urbain)	97%	97,5	98	98	99	100
Taux d'accès en eau de boisson auprès d'une source améliorée (milieu rural)	70%	75	80	85%	90	100
Taux défécation à l'air libre (%)	32	25	20	16	8	0
GIRE 6.5.1 (%)	46	50	53	55	60	65
Coop. Transfrontalière 6.5.2 (%)	96	96	96	96	100	100

NIVEAU 2 — Solution S1 (service urbain) & S5 (viabilité financière)

Tableau 23 — Cadre de résultats : Niveau 2 — Solutions S1 & S5

Indicateur	Réf. 2024	2026	2027	2028	2029	2031	Source
Desserte urbaine TdE (%)	72	75	76	78	79	80	TdE / SP-EAU
Rendement réseau Lomé (%)	62	70	72	75	78	80	TdE
Recouvrement TdE — privés (%)	80	85	88	92	94	95	TdE
Couverture des charges TdE (%)	72	81	86	90	95	100	TdE / MEF
Productivité (agents/1000 abonnés)	5,0	5,0	4,5	4,0	3,5	3,0	TdE
Capacité de production Lomé (m³/j)	55 000	—	—	—	—	171 000	PDAEPGL
Autorité de régulation	Non	Cadrage	Étude inst.	Loi adoptée	ARSE renforcée	Opérationnelle	-

NIVEAU 2 — Solution S2 (assainissement) & S3 (rural)

Tableau 24 — Cadre de résultats : Niveau 2 — Solutions S2 & S3

Indicateur	Réf. 2024	2026	2027	2028	2029	2031	Source
STBV opérationnelles (nb cumul)	0	0	1	2	3	3	PDA Grand Lomé
DAL Grand Lomé (%)	2	2	1	1	0	0	JMP
DAL rural (%)	—	—	—	—	—	< 5	ATPC / DHV
SAEP solaires réalisés (nb cumul)	—	200	450	700	1 000	1 313	DHV / SAEP
SAEP opérationnels (%)	—	90	91	93	94	95	DHV
Pers. suppl. assain. Basique (M cumul)	—	0,3	0,7	1,0	1,4	1,7	ATPC / PDA

NIVEAU 2 — Solution S4 (GIRE transfrontalière et résilience)

Tableau 25 — Cadre de résultats : Niveau 2 — Solution S4

Indicateur	Réf. 2024	2026	2027	2028	2029	2031	Source
SDAGE élaborés (sur 3 bassins)	0	0	1	2	2	3	DRE
Comités de bassin opérationnels	Partiels	1	2	2	3	3	DRE
Nombre de Piézomètres équipés d'enregistreurs automatiques dans la zone du socle	8	14	30	40	55	65	DRE
Nombre de stations hydrométriques équipées d'enregistreurs automatiques avec télétransmission	13	21	-	-	-	70	
Plateforme SIIEAU	Existante/non opérationnelle	Diagnostic	Renforcement	SIIEAU en ligne	Opérationnelle	Intégrée	DRE
Accords transfrontaliers actifs (6.5.2 %)	96	96	96	96	100	100	ABV / ABM
Réseau de suivi des précipitations et des écoulements dans le Grand Lomé	Inexistant	Inexistant	Lancé	-	Opérationnel	Intégré	D RE

Indicateur	Réf. 2024	2026	2027	2028	2029	2031	Source
Cartographie de la disponibilité des ressources en eau en zone de socle	Inexistant	Inexistant	Lancé	-	-	Disponible	DRE
Système d'alerte précoce (inondations Lomé& Sécheresse Nord	Inexistant	Conception	Conçu	Phase pilote	Opérationnel (Lomé/Nord)	Continu	DRE/ ANPC/ ANAMET/ ANASAP
Pers. protégées inondations (cumul)	—	50 000	100 000	150 000	220 000	300 000	

NIVEAU 3 — INDICATEURS TRANSVERSAUX ET DE GOUVERNANCE

Tableau 26 — Cadre de résultats : Niveau 3 — Transversaux

Indicateur	Réf. 2024	2026	2027	2028	2029	2031	Source
Dépenses publiques EAH (% PIB)	0,30%		0,35%	0,62%	0,43%	0,73%	MFB
Investissements mobilisés (M USD cumul)	—	410	900	1 475	2 130	2 888	Pacte
Part privée/PPP mobilisée (M USD cumul)	—	60	150	300	450	580	Pacte
Emplois créés secteur eau (cumul)	—	—	—	—	—	À fixer	Pacte
Dont % femmes (objectif)	—	30 %	30 %	30 %	30 %	30 %	Pacte
Rapports Compact publiés (cumul)	0	1	3	5	7	10	MEA
Revue Pacte	—	Lancement	Annuelle	Mi-parcours	Annuelle	Évaluation finale	MEA / SWA

Source : Trajectoires élaborées par interpolation à partir des cibles 2024/2028/2031 du Pacte. Données opérationnelles : TdE, SP-EAU, DHV, DRE ; données d'impact : JMP/GLAAS/AQUASTAT.

Annexe 3 — Programme d'investissement détaillé 2026–2031

A. Projets d'investissement — Approvisionnement en eau potable (urbain, semi-urbain et rural)

Désignation	Montant (Mds FCFA)	Montant (M USD)	Observation
URBAIN			
AEP champ captant Est-Lac Togo	172	295	4 grands ouvrages de Lomé
AEP dessalement	102	175	
AEP à partir du barrage Zio	183	314	
AEP via Mono	198	340	
Construction du barrage de Sarakawa	75	129	
AEP 13 villes	187	321	
Projet d'amélioration de la sécurité hydrique en milieu urbain	62	107	
TOTAL URBAIN	978	1 551	
RURAL ET SEMI-URBAIN			
AEP rural et semi-urbain (sous-total)	169	290	
Nouvelles mini-AEP	125	215	
Transformation / renforcement des PEA et PMH existants	44	76	
Projet de réalisation en régie des ouvrages d'eau potable (Phase 2)	9,947	17	500 SAEP
Projet de renforcement de l'hydraulique villageoise dans les cinq régions (PRHYVI) : réalisation de postes d'eau autonomes (PEA) à pompage mixte (énergie solaire et manuelle)	4,1005	7	300 SAEP
TOTAL RURAL & SEMI-URBAIN	183,0478	314,5151	
TOTAL GÉNÉRAL AEP	1 161	1 995	

Source : tableau « Projets d'investissement pour 2026–2031 » transmis par la partie togolaise (revue MEDA, juin 2026) en commentaire du résumé exécutif. Taux de conversion implicite : 582 FCFA/USD. Le sous-total « AEP rural et semi-urbain » (169 Mds) correspond aux deux premières lignes de la section ; le total de 183 Mds inclut en outre les projets en régie (Phase 2) et PRHYVI.

B. Actions programmées en assainissement 2027–2031

Montants en milliers de FCFA — eaux usées, boues de vidange et eaux pluviales

Code	Désignation	Bailleur	PU (kFCFA)	Qté (ml)	2027	2028	2029–2031	Total 2027–2031
1. ASSAINISSEMENT EAUX USÉES (EU) ET BOUES DE VIDANGE (BV)								
	Assainissement EU et BV — Grand Lomé							
	Construction de 3 STBV (Attiégou, Aképé et Djablé) + appui opérateurs de vidange + WASH (yc 15 % étude/contrôle et pilotage)	PURECO et autres			17 687 000	26 530 500	44 217 500	88 435 000
	Construction STEP + extension et réhabilitation du réseau EU (yc 15 % étude/contrôle et pilotage)	Bailleur			—	19 780 000	79 120 000	98 900 000
	Total Assainissement EU et BV (Lomé)				17 687 000	46 310 500	123 337 500	187 335 000
	Assainissement EU et BV — villes intérieures							
	Déploiement des PDA, volet EU et BV (yc 15 % étude/contrôle et pilotage)	Bailleur			—	7 634 025	7 634 025	15 268 050
	Total Assainissement EU et BV (villes intérieures)				—	7 634 025	7 634 025	15 268 050
	TOTAL ASSAINISSEMENT EU ET BV (NATIONAL)				17 687 000	53 944 525	130 971 525	202 603 050
2. ASSAINISSEMENT PLUVIAL (EP) — GRAND LOMÉ								
	Construction des intercepteurs pour le drainage des eaux pluviales							
I01	Intercepteur Frontière Togo-Ghana → Todman	Bailleur	1 632	8 225		6 712 302	6 712 302	13 424 604
I03	Intercepteur Todman → Océan (travaux prioritaires, lié aux études préparatoires EP02)	BM	1 407	5 475		7 702 163		7 702 163
I04	Intercepteur Ouest Aéroport → Lac de Bé (travaux prioritaires)	Bailleur	3 536	4 850	—	—	17 150 550	17 150 550
I07	Intercepteur Caméléon – Zio (travaux prioritaires BESSAC)	Trésor France / BESSAC	3 213	8 200	5 269 059	5 269 059	15 807 178	26 345 297
	Total intercepteurs			26 750	5 269 059	19 683 524	39 670 030	64 622 613
	15 % étude/contrôle et pilotage				790 359	2 952 529	5 950 505	9 693 392
	Total intercepteurs (yc 15 % étude/contrôle et pilotage)				6 059 418	22 636 053	45 620 535	74 316 005
	Construction de collecteurs pour le drainage des eaux pluviales — AFD							
	TP03a-01 – Dalot aval voie du Grand Contournement (Nord échangeur route de Vogan), branche 01	AFD	1 588 545	200	—	317 709	—	317 709
	TP03a-11 – idem, branche 11	AFD	1 358 474	325	—	—	441 504	441 504
	TP03a-21 – idem, branche 21	AFD	1 293 233	400	—	—	517 293	517 293
	TP03a-31 – idem, branche 31	AFD	1 198 756	825	—	—	988 974	988 974
	TP03a-41 – idem, branche 41	AFD	1 384 797	1 100	—	—	1 523 277	1 523 277
	TP03a-51 – idem, branche 51	AFD	1 130 511	325	—	367 416	—	367 416
	TP03a-61 – idem, branche 61	AFD	1 697 580	210	—	356 492	—	356 492
	TP03a-71 – idem, branche 71	AFD	1 790 234	195	—	349 096	—	349 096
	TP03b-01 – Dalots aval voie du Grand Contournement (Sud échangeur route de Vogan), branche 01	AFD	1 664 595	1 400	—	—	2 330 433	2 330 433
	TP03b-11 – idem, branche 11	AFD	1 372 043	1 950	—	—	2 675 484	2 675 484
	TP03b-21 – idem, branche 21	AFD	1 332 214	800	—	—	1 065 771	1 065 771

Code	Désignation	Bailleur	PU (kFCFA)	Qté (ml)	2027	2028	2029–2031	Total 2027–2031
	TP03b-31 – idem, branche 31	AFD	1 062 697	1 950	—	2 072 259		2 072 259
	TP03b-41 – idem, branche 41	AFD	1 203 930	1 000			1 203 930	1 203 930
	TP03b-51 – idem, branche 51	AFD	1 599 144	1 850			2 958 417	2 958 417
	TP05-01 – Restructuration du collecteur aval du quartier Tokoin Lycée (Gbadago), branche 01	AFD	1 013 670	300		304 101		304 101
	TP05-11 – idem, branche 11	AFD	1 783 762	950		1 694 574		1 694 574
	TP09 – Dalot de drainage de l'échangeur route de Vogan	AFD	1 137 093	1 650	1 876 203			1 876 203
	TP17 – Collecteurs primaires talweg des Angés	AFD	1 917 089	12 400		9 508 761	14 263 141	23 771 902
P02	Collecteur primaire talweg des Angés (travaux prioritaires)	AFD	119	8 900	1 056 743			1 056 743
	TP04a – Réhabilitation du poste de pompage de Bé	AFD	—	—	265 602			265 602
	TP04b – Sécurisation et amélioration des ouvrages de drainage des quartiers périphériques au 4e lac	AFD	—	—	13 856 820			13 856 820
	TP07 – Réhabilitation du dalot de décharge du Lac Ouest	AFD	—	—	126 400			126 400
	Total collecteurs AFD			36 730	17 181 768	14 970 407	27 968 224	60 120 399
	<i>15 % étude/contrôle et pilotage</i>				2 577 265	2 245 561	4 195 234	9 018 060
	Total collecteurs AFD (yc 15 % étude/contrôle et pilotage)				19 759 033	17 215 968	32 163 458	69 138 459
	Études collecteurs — BOAD							
EP01	Études hydrologiques et hydrauliques du Zio	BOAD	—	—	251 211			251 211
	<i>5 % pilotage</i>				12 561	—	—	12 561
	Total études BOAD (yc 5 % pilotage)				263 771	—	—	263 771
	Collecteurs — BM et autres bailleurs							
EP02	Études hydrologiques et hydrauliques de l'intercepteur Todman → Océan	BM	—	—	195 723			195 723
TP11	Collecteur Todman → Océan	BM	4 140 416	5 480		22 689 478		22 689 478
P05	Collecteur primaire Tokoin Tamé – Lac Est	Bailleur	717	2 475			1 774 474	1 774 474
	TP01a – Talweg Adétikopé RN1, bief aval (non prioritaire)	Bailleur	159 044	3 675			584 487	584 487
	TP01d – Talweg Adétikopé RN1, travaux non prioritaires	Bailleur	803 361	3 875			3 113 024	3 113 024
	Total collecteurs BM et bailleurs			15 505	195 723	22 689 478	5 471 984	28 357 186
	<i>15 % étude/contrôle et pilotage</i>				29 358	3 403 422	820 798	4 253 578
	Total collecteurs BM et bailleurs (yc 15 % étude/contrôle et pilotage)				225 081	26 092 900	6 292 782	32 610 764
	Collecteurs — CRBC							
	TP02a – Talweg Agoé Zongo (bief aval)	CRBC	803 361	3 875	—		3 113 026	3 113 026
	TP02b – Talweg Agoé Zongo (bief central)	CRBC	1 244 115	2 475	—		3 079 185	3 079 185
	TP02c – Talweg Agoé Zongo (bief amont RN1)	CRBC	1 299 078	2 200	—		2 857 971	2 857 971
	TP08 – Drainage de l'échangeur (voie du Grand Contournement – RN1)	CRBC	965 094	1 400			1 351 132	1 351 132
P01	Collecteur primaire rivière Aka	CRBC	545	13 715			7 479 670	7 479 670
P03A	Collecteurs primaires frontière Togo-Ghana (branche a)	CRBC	90	4 725			424 896	424 896

Code	Désignation	Bailleur	PU (kFCFA)	Qté (ml)	2027	2028	2029–2031	Total 2027–2031
P03B	idem (branche b)	CRBC	87	5 500			477 015	477 015
P03C	idem (branche c)	CRBC	124	2 750			341 565	341 565
P06A	Collecteur primaire Baguida (branche a)	CRBC	257	700			180 054	180 054
P06B	idem (branche b)	CRBC	170	1 200			203 844	203 844
P06C	idem (branche c)	CRBC	732	1 150			842 216	842 216
P06D	idem (branche d)	CRBC	710	2 550			1 810 148	1 810 148
P06E	idem (branche e)	CRBC	95	925			87 721	87 721
	Total collecteurs CRBC			43 165	—	—	22 248 442	22 248 442
	15 % étude/contrôle et pilotage				—	—	3 337 266	3 337 266
	Total collecteurs CRBC (yc 15 % étude/contrôle et pilotage)				—	—	25 585 709	25 585 709
	Total Assainissement EP (Grand Lomé)			122 150	22 897 761	57 343 409	95 358 681	175 599 851
	15 % étude/contrôle et pilotage				3 409 543	8 601 511	14 303 802	26 314 857
	Total Assainissement EP (Grand Lomé, yc 15 %)				26 307 304	65 944 921	109 662 483	201 914 708
	Assainissement EP — villes intérieures : déploiement des PDA, volet eaux pluviales (yc étude/contrôle et pilotage)				5 728 706	28 643 528	80 201 877	114 574 110
	TOTAL ASSAINISSEMENT EP (NATIONAL, yc 15 %)			122 150	32 036 009	94 588 448	189 864 360	316 488 818
	TOTAL ASSAINISSEMENT (yc 15 % étude/contrôle et pilotage)			122 150	49 723 009	148 532 973	320 835 885	519 091 868

Source : tableau « Actions programmées en assainissement 2027-2031 » transmis par la partie togolaise (revue MEDA, juin 2026) en commentaire de la section 6 du rapport provisoire v1. Les libellés des lignes de totaux, hétérogènes dans le tableau source (mention répétée « Total AFD collecteur »), ont été harmonisés sans modification des montants.

Note de réconciliation : le total assainissement de 519,1 Mds FCFA ci-dessus, complété par le programme de réduction de la défécation à l'air libre piloté par le MSHPCSUA (≈ 21 Mds FCFA), correspond à l'enveloppe assainissement de 540 Mds FCFA du Pacte (§6.1). Combiné au volet AEP (1 086 Mds, tableau A), à la composante GIRE-résilience (40 Mds) et à l'appui aux réformes (15 Mds), on retrouve l'enveloppe globale de 1 681 Mds FCFA (2 888 M USD).

